

# Pouponnière/MECS Caroline Binder

Projet d'établissement  
2023-2027



**Résonance**  
leur avenir, notre futur

Le projet d'établissement répond à une obligation légale et réglementaire de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 et de l'article L 311-8 du code de l'action sociale et des familles. Ce dernier stipule que « pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. »

Le cadre d'élaboration s'appuie sur la recommandation de l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements Sociaux et Médico-sociaux (ANESM), datant de Mai 2010, intitulée « Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service ». Ce projet d'établissement a pour vocation de décliner les grandes orientations voulues par les instances dirigeantes en cohérence avec le projet associatif.

Au-delà d'un document obligatoire, il représente la carte d'identité de la Pouponnière MECS Caroline Binder du Pôle Petite Enfance. Il est également un véritable outil de travail, permettant de répondre aux objectifs suivants :

- Fixer les objectifs généraux de travail pour répondre au mieux aux attentes et besoins des usagers et de leur famille
- Rappeler les valeurs fondamentales, les convictions et les grandes orientations de l'association gestionnaire
- Constituer le référentiel majeur tant de l'élaboration des projets personnalisés (PP) que des évaluations interne et externe
- Être un outil de communication externe conformément aux recommandations de l'ANESM.

Le comité de pilotage était constitué des administrateurs, de la direction générale et de l'équipe de direction des établissements.

La constitution du comité de **conduite** de l'élaboration du projet a été de 20 personnes au sein de la Pouponnière MECS Caroline Binder du Pôle Petite Enfance. Cadres hiérarchiques, membres des équipes éducatives de jour et de nuit, thérapeutes, coordinatrices de projets en ont été membres actifs. Ce comité de conduite a tenu compte des conclusions et propositions découlant de l'évaluation externe de 2014.

Cette réactualisation a nécessité 6 mois de travail avec restitution à l'ensemble du personnel, lors de réunions prévues à cet effet. Le travail d'élaboration s'est construit progressivement de mars à juin 2022.

En termes de méthodologie, le projet d'établissement a été scindé en 16 thématiques. En parallèle, 16 groupes de travail ont été constitués de représentants des équipes éducatives et thérapeutiques. Ces groupes de travail ont été porteurs d'échanges et de réflexions croisées, pour parvenir à un écrit.

Les bénévoles et les parents ont été sollicités sur certains groupes de travail.

Par ailleurs, un groupe de travail a été organisé avec les services support (cuisine, secrétariat, accueil, logistique...) pour les inclure dans la réflexion.

Les réunions de travail se sont tenues toute l'année 2022 de façon à faire émerger un diagnostic de la structure et déboucher sur des fiches actions permettant l'amélioration du fonctionnement et de la qualité de l'accompagnement des usagers.

Le projet d'établissement a été validé le 24 novembre 2022 par les administrateurs

# SOMMAIRE

<b>1) <u>L'histoire et le projet de l'organisme gestionnaire</u></b>	p.5
1.1 : L'histoire	p.5
1.2 : Les missions	p.6
1.3 : Les principes et valeurs	p.6
1.4 : L'organisation	p.7
1.5 : L'ambition	p.7
1.6 : Le public et la vision du futur	p.8
1.7 : Les axes stratégiques	p.9
1.8 : Le plan d'actions	p.9
<b>2) <u>L'établissement et ses missions</u></b>	p.10
2.1 : L'historique et l'implantation géographique	p.11
2.2 : Les missions et les arrêté d'autorisation, arrêté d'habilitation	p.11
2.3 : L'inscription de l'établissement dans le schéma départemental	p.12
2.4 : Les définitions juridiques et les conventions	p.12
<b>3) <u>Le public et son entourage</u></b>	p.14
3.1 : La Population accueillie	p.14
3.2 : Les modalités d'accompagnement	p.15
3.2.1 : L'admission et accueil	p.15
3.2.2 : La contractualisation de l'accompagnement	p.16
3.2.3 : L'élaboration du projet personnalisé	p.16
3.2.4 : La sortie du dispositif	p.17
3.3 : Une expression et une participation des usagers favorisés	p.18
<b>4) <u>La nature de l'offre de service et son organisation</u></b>	p.20
4.1 : L'accompagnement au quotidien	p.20
4.2 : L'accompagnement à la santé	p.20
4.3 : Les prestations éducatives	p.21
4.4 : Les prestations paramédicales	p.26
4.5 : Les prestations d'hébergement	p.28
4.6 : les prestations de transport	p.28
4.7 : Les prestations des services transversaux	p.28
4.7.1 : Le secrétariat d'accueil	p.28
4.7.2 : Le service logistique	p.28
4.7.3 : Le service sécurité et patrimoine	p.29
4.7.4 : Le service informatique	p.30
4.7.5 : La restauration	p.30

5) <u>Le travail en réseau</u> :-----	p.31
5.1 : Les partenaires -----	p.31
6) <u>Les principes d'intervention</u> :-----	p.34
6.1 : La gestion des paradoxes -----	p.34
6.2 : Le positionnement des professionnels à l'égard des usagers : le respect des droits---	p.34
6.3 : L'évaluation de la qualité-----	p.34
7) <u>Les professionnels et les compétences mobilisées</u> :-----	p.39
7.1 : Des compétences et des qualifications indispensables -----	p.39
7.2 : La dynamique du travail en équipe -----	p.39
7.3 : Les outils -----	p.40
7.4 : Les réunions-----	p.41
7.5 : Les formations-----	p.41
8) <u>L'évolution et le développement au regard des besoins</u> :-----	p.42
8.1 : La progression et le développement-----	p.42
8.2 : Le plan d'action -----	p.43
8.3 : Les fiches actions -----	p.43
Glossaire -----	p.47
Annexes-----	p.51

## Mot du Président

*« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. »*

Article 311-8 du Code de l'action sociale et de la famille.

Ce projet ci-après implique l'ensemble du groupement de l'Association Résonance. Il est résolument tourné vers l'action. Il a été constitué en cohérence avec les lignes directrices du projet associatif 2022-2026 et il en constitue le support technique et en a intégré le diagnostic et les objectifs.

Écoute et analyse, dialogue et ouverture, engagement et responsabilité, réactivité et efficacité, sont les maîtres mots qui sous-tendent la réflexion de ce projet.

C'est un outil pour le management des projets et des équipes en prenant en compte les exigences et contraintes de l'environnement du secteur et l'évolution des besoins des publics accueillis.

Il est à la fois :

- Projet en termes d'anticipation, de projection,
- Référence dans le sens de guide, du « fil rouge » pour l'ensemble des acteurs impliqués.

Mais c'est avant tout une réflexion de l'établissement ou du service sur les conditions d'une organisation cohérente et attentive aux besoins des enfants, des adolescents et des adultes que nous accompagnons au quotidien pour que dans notre société chacun y trouve sa juste place et ceci avec depuis 1879 et 1885 la même conviction.

*« Et chaque étoile même brille d'un éclat particulier »*

Guy ZOLGER  
Président de l'Association Résonance

## 1) L'histoire et le projet de l'organisme gestionnaire :

### 1.1 L'histoire :

Les Protestants engagés Gustave STRICKER à Mulhouse et Caroline BINDER à Colmar, avec l'aide des Consistoires protestants respectifs, ont eu la volonté d'agir en faveur des plus défavorisés.

Gustave STRICKER, négociant à Mulhouse, lors d'un stage en Angleterre, avait été très impressionné par l'œuvre réalisée à Bristol par Georges JULLER, le protecteur des orphelins de cette ville. Il se sentit appelé à réaliser quelque chose d'équivalent à Mulhouse.

C'est le 5 avril 1879 qu'il crée la Fondation Saint-Jean composée d'un asile. En 1891, il peut faire l'acquisition d'un immeuble au 6, rue Saint-Jean, dans la cour duquel il fait construire, avec ses fonds propres et ceux de quelques amis, un bâtiment neuf. Inauguré le 28 août 1891, il prend le nom d'Asile Saint-Jean.

En 1947, l'Asile prend le nom de « Home Saint-Jean », appellation qu'il a depuis conservée.

En 1958, création d'un Foyer des apprentis qui prend par la suite le nom de Foyer Saint-Jean au 8, rue du Collège à Mulhouse.

De 1984 à 1988, déménagement progressif du Foyer Saint-Jean à Bourzwiller au 28, rue de Ruelisheim.

En 1998, la Fondation Saint-Jean ouvre un Foyer Saint-Jean à Colmar.

En 2012, la Fondation Saint-Jean ouvre un Service d'accueil des mineurs étrangers isolés adossé au Foyer Saint-Jean de Bourzwiller.

En 2011, le Home Saint-Jean et le siège de la Fondation Saint-Jean déménagent de la rue Saint-Jean au 17, rue des Gymnastes à Mulhouse pour s'adapter à l'évolution des normes de sécurité et d'accessibilité ainsi qu'aux nouvelles dispositions éducatives.

Caroline BINDER, en 1885, avec l'appui du maire de Colmar de l'époque Camille SCHLUMBERGER s'appuyant sur l'expérience novatrice à Bonn de Bertha LUNGSTRAS qui vient en aide à des jeunes femmes dans la misère qui accouchent dans des conditions précaires et se trouvent jetées à la rue avec leurs nouveau-nés, décide de fonder à Colmar une œuvre semblable.

En 1919, l'établissement est dénommé « Pouponnière - Maison de Protection Maternelle ».

Dans les années 1950, l'Association transfère son activité à Logelbach, chemin des Confins.

Entre 1969 et 1976, les mœurs changeant, le nombre de mères et d'enfants diminuant, le Conseil d'Administration de l'époque décide de convertir 30 lits de la pouponnière en lits pour enfants handicapés.

En 1998, création d'un centre maternel d'une capacité de 6 appartements sur le site.

En 2008, ouverture d'un nouvel établissement « La maison d'accueil de jour petite enfance ».

En 2012, absorption de l'association « Le Portail » et de son pôle Insertion suivi de la création d'un service de médiation énergétique.

En 2013, installation à Ingersheim d'une maison « Accueil séquentiel - accueil de jour ».

En 2015, déménagement du Centre maternel à Colmar, rue de Neuf-Brisach.

Et depuis 2016, intégration totale du périscolaire « l'Atelier du Château » à Ingersheim.

La Fondation Saint-Jean et l'Association Résonance sont regroupés sous la bannière Résonance.

En 2018, la Fondation Saint-Jean et l'Association Caroline Binder s'unissent et donnent naissance à l'Association Résonance pour répondre globalement aux besoins des enfants, des adolescents, des parents, des familles et des personnes en difficulté. Le regroupement des établissements de la Fondation Saint-Jean et de l'Association Caroline Binder, avec leur diversité et la multiplicité des champs d'intervention, est une richesse pour la nouvelle Association Résonance.

### 1.2 Les missions :

**Une association au service de l'enfance en Alsace : Accueillir, prévenir, protéger, héberger, accompagner et aider les enfants, les adolescents, les parents, les familles, les personnes en difficulté.**

Résonance accueille et accompagne les personnes en situation de difficulté sociale, de handicap et de risque d'exclusion, qu'il s'agisse d'enfants, d'adolescents, d'adultes ou de familles. Reconnue d'utilité publique, Résonance propose une palette de compétences, d'actions et de dispositifs au service des familles et de l'enfance dans le Haut-Rhin : pouponnière, maison d'accueil de jour petite enfance, maison d'enfants à caractère social, établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés, centre maternel, actions d'aide à la parentalité, hébergements et actions éducatives pour les enfants, les adolescents, les mineurs non accompagnés, activités extrascolaires...

300 professionnels œuvrent au quotidien pour prévenir, protéger et accompagner les enfants, les familles et les personnes. Les équipes sont investies dans un projet citoyen qui agit en faveur du vivre ensemble, dans la reconnaissance et le respect mutuel.

A l'écoute des pouvoirs publics, en partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace, l'Agence Régionale de Santé, des différentes collectivités et des institutions privées, Résonance participe à l'action sociale médico-sociale territoriale. Elle oriente ses projets de développement au regard des besoins d'une société en constante évolution.

Pour Résonance, chaque personne accompagnée, enfant, adolescent ou adulte, est une personne unique et singulière, inscrite dans un parcours de vie, dont l'écoute et la parole contribuent à optimiser la coordination des interventions en prenant en compte les ressources de son entourage.

Depuis son origine, Résonance a su rester fidèle à ses valeurs spirituelles tout en s'adaptant aux transformations et aux besoins de la société.

### 1.3 Les Principes et Valeurs :

Les valeurs issues du protestantisme ont marqué l'origine de la Fondation Saint-Jean et de l'Association Caroline Binder. Elles fondent leur volonté d'être utile de façon juste, leur engagement selon leur conscience ainsi que leur refus d'obéissance aveugle aux dogmes et aux institutions.

Le regroupement au sein de l'Association Résonance n'a d'autre but que d'assurer leur pérennité et leur développement.

En cohérence avec le cadre de la laïcité républicaine, le rappel de notre origine religieuse spécifique n'a d'autre but que de se référer étymologiquement à ce mot qui signifie « religere » c'est-à-dire relier, faire lien, afin d'accueillir chacun : les enfants, les parents, les résidents et le personnel dans le respect de leur identité sans discrimination.

Quelles que soient ses convictions, chacun y a sa place dès lors qu'il apporte sa pierre à l'édifice dans le respect des consciences : le respect des personnes est au centre de notre action.

L'Association s'inscrit dans une éthique chrétienne orientée vers le développement de tout être dans ses dimensions affectives, physiques, psychologiques et spirituelles.

De manière générale, les professionnels seront attentifs à trouver une approche pour que cet engagement universaliste et humaniste soit respecté.

L'Association souscrit aux textes et principes suivants :

La déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'ONU en 1948 ;

La convention relative aux droits de l'enfant ratifiée par l'UNICEF en 1989 ;

La charte des Droits et Libertés de la personne accueillie votée par le Parlement en janvier 2002.

Elle rappelle le caractère non lucratif de son engagement. Son action est orientée vers le service à l'autre.

Ses membres sont bénévoles, le bénévolat est associé en complémentarité au professionnalisme des salariés. Un comité de veille éthique, composé de salariés, bénévoles et administrateurs, veille au respect de nos valeurs associatives, qui sont les suivantes :

- Adaptabilité
- Refus de toute exclusion
- Bienveillance
- Respect de l'intégralité morale
- Engagement de chaque instant

#### 1.4 L'Organisation :

Dans un monde changeant rapidement, Résonance met en œuvre une organisation transversale pour faire face à de nouveaux défis et aux besoins complexes des publics qui impliquent de faire association « autrement ».

Résonance en chiffre en 2022, c'est :

- 375 enfants accompagnés
- 21 appartements pour l'insertion
- 7 pôles
- 17 M€ de budget en 2021

Pour accomplir notre mission, c'est environ 300 salariés et 17 bénévoles gestionnaires qui sont au service de nos publics accompagnés.

L'organisation de Résonance s'articule autour de 7 pôles.

#### 1.5 L'Ambition :

Née du rapprochement de la Fondation Saint-Jean de Mulhouse et de l'Association Caroline Binder de Colmar, Résonance a pour objectif de répondre aux besoins d'une société en pleine mutation et d'une ascension inquiétante de familles et personnes en situation de fragilité.

Si elle a pour but de protéger, d'écouter et de venir en aide à des enfants, des adolescents et des jeunes en difficulté, ainsi qu'à leurs familles et aux personnes seules, Résonance remplit ses missions en proposant des dispositifs variés auprès de publics vulnérables.



Résonance a pour ambition de devenir une organisation de référence, un acteur majeur en Alsace. Pour ce faire, elle devra être encore plus influente, avoir encore plus d'impact auprès de ses publics et de continuer à développer son efficience.

C'est pour ces raisons qu'elle orientera de plus en plus ses projets de développement au regard des besoins d'une société en pleine mutation. Les équipes, investies d'un projet inscrit dans une vision citoyenne en développant la capacité à vivre ensemble, dans la reconnaissance et le respect mutuel des identités seront les acteurs clés du succès de ce projet associatif.

### **1.6 Le public et la vision du futur :**

Quatre enjeux majeurs vont conditionner en profondeur le secteur de la protection de l'enfance au cours des prochaines années :

- La croissance des besoins et la complexification des situations à prendre en charge,
- Un mouvement de concentration, le besoin d'expertises et une concurrence accrue,
- Le besoin de solutions d'accompagnement plus systémiques centrées sur l'enfant et sa famille,
- Le besoin de développer l'attractivité des métiers et les parcours professionnels.

#### **La croissance des besoins et la complexification des situations à prendre en charge.**

Les besoins sont en croissance mais il est important de souligner également la complexification des situations à prendre en compte. Les enfants dits « cabossés » relèvent de plus en plus de troubles multiples qui nécessitent des compétences plus fines et plus diversifiées de la part des équipes.

#### **Un mouvement de concentration, le besoin d'expertises et une concurrence accrue.**

Le monde de la protection de l'enfance se restructure au niveau national. Les institutions de petite taille n'ont plus les moyens financiers et humains pour faire face aux enjeux liés à la croissance de la complexité du métier. Et les pouvoirs publics, qui ont bien compris l'intérêt de disposer d'acteurs aptes à y faire face, conduisent des politiques de concentration qui concernent directement Résonance. De fait, des structures de grande taille se développent. Il devient donc indispensable de se positionner sur son territoire à un niveau qui permette à la fois de développer continûment la qualité de son action, et d'être un acteur reconnu pour sa solidité et sa capacité d'innovation. La question du positionnement et celle de la qualité de la prestation offerte deviennent, de ce fait, déterminantes pour s'assurer une place de qualité dans un monde de plus en plus concurrentiel.

#### **Le besoin de solutions d'accompagnement plus systémiques centrées sur l'enfant et sa famille.**

La complexification croissante, soulevée ci-dessus, des situations des jeunes accompagnés, mais aussi de leurs familles, suppose de savoir aborder ces situations de façon holistique, en prenant en compte tous les facteurs susceptibles de conduire à les améliorer et à trouver des solutions satisfaisantes et si possible durables.

Cela conduit à faire évoluer le contenu de l'offre d'accompagnement et à le renforcer dans deux dimensions :

1. Une coopération active, systémique, entre toutes les parties prenantes, à commencer par les jeunes et leurs familles,
2. Une conduite de l'accompagnement centrée sur les besoins et les possibilités de la personne et de son entourage, en tenant le plus possible compte de sa singularité.

Cela conduira à créer de nouvelles offres, faisant appel à de nouvelles approches, visant des besoins qui n'étaient pas couverts par l'offre existante, ou des besoins nouveaux.

## Le besoin de développer l'attractivité des métiers et les parcours professionnels.

Au regard des évolutions des besoins en accompagnement, la question du déficit d'attractivité des métiers liés à la protection de l'enfance, liée la faible valorisation de ces activités dans la hiérarchie sociale, devient un enjeu majeur. « Alors même que le secteur social et médico-social est en pleine expansion pour répondre à des besoins croissants (protection de l'enfance maltraitée, intégration scolaire, basculement de l'autisme dans le secteur médico-social par la loi du 11 décembre 1996, aide aux plus démunis, lutte contre la pauvreté, l'isolement social etc.), les métiers du social n'attirent plus, même si, en valeur absolue, leur effectif augmente : l'heure reste aux difficultés de recrutement »<sup>1</sup>.

### 1.7 Les axes stratégiques :

Notre projet associatif a été co-construit avec la Gouvernance, l'encadrement, les professionnels, et nos partenaires. Il a permis de mettre en évidence quatre axes stratégiques :

**AXE 1 : OSER ETRE UN ACTEUR MAJEUR**  
**AXE 2 : OSER ETRE UN ACTEUR INFLUENT**  
**AXE 3 : OSER ETRE UN ACTEUR IMPACTANT**  
**AXE 4 : OSER ETRE UN ACTEUR EFFICIENT**

### 1.8 Le plan d'actions :

Pour mener à bien son plan associatif, Résonance s'est dotée, à travers une dynamique intensive de co-construction :

- D'un système de chartes destiné à orienter l'engagement de ses acteurs : la charte des professionnels, la charte des managers, la charte de communication, la charte des administrateurs.
- De 3 grands programmes, pilotés chacun par un comité de pilotage réunissant des professionnels, des managers, des administrateurs, chargés d'assurer la dynamique d'évolution de Résonance sur toute la durée du plan :

1. Le programme « Développement »
2. Le programme « Métier »
3. Le programme « Ressources Humaines »

---

<sup>1</sup> <https://askoria.eu/index.php/actualites/808-attractivite-du-travail-social-en-baisse-secteur-en-danger-comprendre-pour-mieux-agir>

## 2) L'établissement et ses missions :

### Préambule :

Le Projet d'Etablissement est un document important dans la mesure où il est la traduction et la mise en œuvre des orientations politiques de l'association, adaptées à l'établissement. Il s'inscrit dans une stratégie de communication interne et externe, il se veut référentiel en interne affichant le cadre éthique et organisationnel garant du respect des droits des usagers.

Il a été élaboré suite à une participation active des différents acteurs de la Pouponnière - Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) : la direction, les cadres, les équipes éducatives et paramédicales, le personnel administratif, la logistique et l'entretien, mais aussi quelques bénévoles et parents. Ce travail n'aurait pu porter ses fruits, sans l'engagement, l'investissement et la richesse des échanges. Nous souhaitons à cette occasion les en remercier.

Ce projet d'établissement 2023/2027 est le fruit de plusieurs mois de réflexion. En cela, il constitue un moment fort de la vie institutionnelle, à la fois, fédérateur et dynamisant.

***« Aucun professionnel ne peut se sentir à l'aise dans son action s'il n'en reconnaît pas le sens ».***

***Michel Lemay***

Il se veut le témoignage de professionnels qui consacrent leur énergie à l'écoute et à l'éducation des enfants qui nous sont confiés et à l'accompagnement de la parentalité.

Au sein de ce projet, nous affichons notre volonté de :

- Développer pour chacun un accompagnement adapté et inscrit dans un parcours de vie,
- Conforter le soutien à la parentalité en développant le pouvoir d'agir,
- Développer les partenariats,
- Tendre vers une amélioration constante de nos missions,
- S'inscrire dans une veille active pour mieux répondre aux besoins de l'écosystème.

En devenant outil de référence des professionnels, il viendra à son tour re-questionner les pratiques et les réflexions permettant une perpétuelle évolution.

Il appartient à chacun de se montrer acteur et contributeur pour faciliter sa réalisation et son enrichissement au fil des années.

Maryse Brebion  
Directrice du Pôle Petite Enfance

## 2.1 L'historique et l'implantation géographique :

La Pouponnière/ Maison d'Enfants à Caractère Social Caroline Binder fait partie du Pôle Petite Enfance de l'Association Résonance. Disposant d'un agrément de 36 places dédiées à des mesures d'internat classique et séquentiel.

La Pouponnière et la MECS sont implantées de longue date sur le territoire au 10 chemin des Confins à Logelbach, sur un terrain de 3 hectares, arboré, avec deux aires de jeux aménagées et un espace ludique de découvertes s'articulant autour d'une vaste gloriette et de 3 cabanes « à thèmes ».

Une maison individuelle située rue des Églantines sur le banc d'Ingersheim complète les locaux de la Pouponnière –MECS depuis 2013. L'ensemble des locaux sont desservis par les transports en commun colmariens.

L'établissement est ouvert 24h/24 et 365 jours par an

## 2.2 Les missions et arrêté d'autorisation, arrêté d'habilitation :

Dans le cadre de la Protection de l'Enfance, l'établissement accueille des enfants âgés de quelques jours à 6 ans. Il est composé de :

- Une pouponnière.
- Une Maison d'Enfants à Caractère Social.

L'établissement a pour mission première d'accueillir des nourrissons et de jeunes enfants issus de familles en difficulté. Cet accueil a pour visée :

- La protection des enfants : protéger pour prévenir le risque de danger et protéger du danger présent en proposant un accompagnement ciblé dans l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Un accompagnement à la parentalité qui tient compte et s'ajuste aux « capacités » de chaque parent.

Les enfants sont confiés à l'association par le Président de la CeA (Collectivité européenne d'Alsace) dans le cadre des dispositifs de protection de l'enfance. Leur accueil fait suite à un placement administratif ou judiciaire. L'établissement est également habilité à accueillir des enfants nés sous le secret des origines en attente d'une adoption.

Du fait de leur très jeune âge et des difficultés familiales qui ont conduit à leur admission en établissement, les enfants vont faire l'objet d'une attention constante et individualisée de façon à répondre à leur besoin de sécurité de base.

Nous souscrivons pleinement à ce que met en avant le Comité des droits de l'enfant qui rappelle que le bien-être de l'enfant est la satisfaction de ses besoins matériels, physiques, éducatifs et affectifs.

*« Tout enfant a besoin pour grandir, de « s'individuer » et s'ouvrir au monde en disposant d'une base de sécurité interne suffisante pour explorer et acquérir des habilités (physique, psychologiques, langagière d'apprentissage, d'estime de soi et de relations aux autres) favorables à son autonomie. »* Extrait du rapport du Dr BLACHAIS « démarche de consensus sur les besoins fondamentaux en protection de l'enfance. »

Pour soutenir ce sentiment de sécurité, chaque enfant possède un référent. (cf : annexe 1)

Au-delà, du côté de la famille, l'établissement contribue le plus activement possible au maintien ou à la restauration des liens qui unissent le parent et l'enfant. Le parent est toujours considéré comme partenaire.

En internat classique, l'accompagnement de la relation enfant/parent se fera à travers des visites médiatisées, accompagnées ou libres, mais aussi au sein d'ateliers individualisés ou collectifs pour soutenir de lien social. L'ouverture à des visites à domicile vient compléter ces modalités en fonction de chaque situation, besoin et projet pour l'enfant.

Le séquentiel est un dispositif qui permet d'exercer une mesure éducative en direction de l'enfant dans le cadre d'une collaboration étroite avec sa famille.

Il combine un suivi au domicile avec hébergement modulable, contractualisé au moment de la mise en place de la mesure. Le recours à ce type d'hébergement périodique est notamment possible pour préparer un retour de l'enfant dans sa famille après un placement ou pour consolider et soutenir une situation familiale à travers un accompagnement spécifique à la parentalité.

Il permet de construire un projet de soutien essentiellement à partir des compétences de la famille :

- Dans un souci de coéducation,
- En mobilisant de nouvelles synergies,
- Dans une démarche de réponse aux besoins et services attendus.

De manière plus générale, l'action réalisée au sein de l'institution s'organise autour des missions suivantes selon trois axes majeurs :

- Axe 1 : les missions liées à l'action sociale et médico-sociale,
- Axe 2 : les droits des usagers et la parentalité en référence à la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale, la Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, du 14 mars 2016 et du 07 février 2022 relatives à la protection de l'enfance,
- Axe 3 : les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Direction Solidarité de la CeA.

L'arrêté d'autorisation est le N°2016-00232 et date de 1980. L'arrêté portant habilitation de justice de la pouponnière date du 11 juillet 1989. L'établissement est ouvert 365 jours par an et possède une autorisation de fonctionner pour 36 places.

### 2.3 L'inscription de l'établissement dans le schéma départemental :

La Pouponnière et Maison d'Enfants à Caractère Social est un établissement médico-social au sens de l'article 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, modifié le 21 juillet 2009 par la Loi Hôpital Patients Santé et Territoires. L'Établissement est autorisé et habilité par la préfecture du Haut-Rhin.

Le projet d'établissement s'appuie et s'inscrit dans le respect du projet associatif, des orientations du schéma départemental de protection de l'enfance. Il se réfère largement au rapport du Dr Martin Blachais concernant les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance et du rapport des 1000 premiers jours.

### 2.4 Les définitions juridiques et les conventions :

#### Les définitions juridiques :

L'établissement s'inscrit dans un cadre légal défini par :

- La déclaration des droits de l'enfant,
- Les articles 375 et suivants du code civil portant sur l'assistance éducative,
- L'Article L.222.5 du code de l'action sociale et des familles,
- La loi du 26/07/1998 relative à la lutte contre les exclusions,
- La loi 2002-2 dite de rénovation sociale,
- La loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale,
- Le décret N° 2003-1095 du 14 novembre 2003 relatif au règlement de fonctionnement,
- La circulaire DGAS/DGS/DHOS/3C n°2005-124 du 8 mars 2005 relative à la politique de prise en charge des personnes atteintes d'autisme et de troubles envahissants du développement (TED),

- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté,
- Le décret 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif et accueillant des mineurs,
- La loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale,
- L'article 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, modifié le 21 juillet 2009 par la Loi Hôpital Patients Santé et Territoires,
- La loi du 14 mars 2016 réformant la Protection de l'Enfance,
- La loi du 07 février 2022 relative à la protection des enfants prévoit des mesures visant à améliorer la situation des enfants placés.

### Les conventions :

En tant que site qualifiant, l'établissement est habilité à accueillir des stagiaires des centres de formations. Pour ces derniers, un travail de partenariat s'engage inévitablement. Au regard de la structure nous accueillons des stagiaires des écoles d'EJE (Educatrice de Jeunes Enfants), d'AP (Auxiliaire de Puériculture), d'AES (Accompagnant Educatif et Social) et d'IDE (Infirmier Diplômé d'Etat. Les échanges se font pour permettre un suivi optimal du professionnel en devenir. Il s'agit de temps de présentation de la structure au début puis, de transmissions et d'évaluation.

Conscients de la plus-value offerte par l'accompagnement des stagiaires, nous encourageons les questions et réflexions qui émanent et qui viendront nourrir et améliorer notre cheminement à destination du public accueilli.

Il est en effet essentiel de favoriser les questionnements qui vont émerger tout en gardant à l'esprit l'accompagnement indispensable à leur formation.

C'est pour nous, l'occasion de former les professionnels de demain en transmettant nos pratiques, nos réflexions, dans l'espoir qu'ils puissent pour certains rejoindre notre équipe de salariés.

L'association est également accréditée pour l'accueil de jeunes en Services Civiques. Cela leur permet la découverte d'un secteur professionnel. Tout en soutenant l'équipe éducative au niveau du quotidien, nous restons garants du fait que ce ne sont pas, pour autant, des professionnels et veillons au respect des limites de leurs missions en lien avec leur statut.

L'association des « Amis de Caroline et Gustave » composée d'une équipe de bénévoles formés et très motivés vient soutenir le personnel éducatif dans ses missions auprès des enfants et des familles tout en conservant une juste place. Elle peut intervenir en soutien à des projets, des sorties et ateliers, contribuant ainsi à l'ouverture vers l'environnement et à la socialisation. Cette association se révèle être un soutien de qualité à travers les valeurs qui sont les siennes et que les bénévoles habitent lors de leurs interventions.

Pour compléter et afin de favoriser l'ouverture indispensable vers l'environnement à l'enfant en situation de placement et soutenir la fonction parentale et son exercice, nous recherchons le lien avec le tissu local en termes de prestations d'animation : les piscines, la médiation animale, la fête du quartier avec le CSC, les représentations au théâtre avec la Comédie de l'Est.

Enfin, de façon à nous aider à mettre en place certains projets ou réalisations de plus grande envergure, nous sommes parfois amenés à également faire appel aux clubs service (Lions club, Rotary...).

### 3) Le public et son entourage :

#### 3.1 La Population accueillie :

Les enfants accueillis, âgés de quelques jours à 6 ans, nous sont confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), par décision judiciaire ou administrative pour une certaine durée allant de 6 mois à 2 ans. La durée peut être prolongée suite à une audience auprès du juge pour enfant.

Possédant un agrément de 36 places, la pouponnière MECS se structure de la façon suivante :

- La Pouponnière ENVOL : accueille des nourrissons âgés de quelques jours à 24 mois  
Capacité : 15 enfants.
- La Maison d'enfants à Caractère Social composée de 2 groupes de vie Explorateurs et Courte Echelle : enfants âgés de 2 à 6 ans  
Capacité : 21 enfants.

À noter : des dérogations délivrées par les services de l'ASE sont possibles (âges, sureffectif...) L'établissement est habilité à accueillir des enfants dans le cadre de l'urgence suite à un contexte de vie mettant l'enfant en danger.

Avant leur admission, les enfants *en risque de danger* sont des enfants qui connaissent des conditions d'existence compromettant leur santé, leur sécurité, leur moralité, leur éducation. Les parents ne parviennent pas à repérer les besoins de leur enfant en termes de :

- Besoins affectifs qui nécessitent l'établissement de liens précoces, de relations bienveillantes, d'un investissement parental dans le futur de l'enfant,
- Besoins cognitifs qui stimulent l'intelligence de l'enfant et lui permettent d'expérimenter,
- Besoins sociaux qui donnent à l'enfant les moyens de communiquer avec autrui, d'apprendre l'altérité, et d'être structuré par des règles,
- Besoins « idéologiques » qui permettent à l'enfant d'entrer dans le monde des valeurs propres à une famille mais aussi partageables avec le reste de la société.

Les changements socioculturels de ces dernières décennies ont eu des répercussions sur les caractéristiques du public accueilli dans les Maisons d'Enfants à Caractère Social entraînant bien souvent des vulnérabilités multiples.

C'est ainsi qu'au niveau des enfants, nous pouvons observer :

- Des problématiques d'attachement : sociabilité sans discernement ou difficultés à établir des liens,
- Des difficultés à entrer dans les apprentissages et à gérer la frustration,
- Des carences grandissantes pouvant entraîner des retards de développement, au niveau des acquisitions en général, des situations de handicap (TSA, TDAH...).

#### Besoins et attentes de la personne accompagnée :

Travailler dans l'intérêt de l'enfant c'est répondre à ses besoins de sécurité interne, en offrant un cadre ressource et sécurisant.

Cette sécurité affective permettra à l'enfant de s'inscrire de façon adaptée dans les apprentissages et d'acquérir une estime de soi suffisamment bonne pour lui permettre d'aller vers les autres. Ce postulat est la base de l'accompagnement offert par les professionnels de l'établissement.

L'évolution des profils des enfants accueillis oblige une adaptation constante des réponses à apporter pour prendre en compte leurs besoins. Ce sont des enfants qui nécessitent une attention particulière, une formation continue des équipes éducatives, une réflexion partagée et un accompagnement individualisé au sein d'un collectif. Des moyens adaptés en termes de Ressources Humaines sont nécessaires et une qualification des professionnels indispensable.

Au regard du jeune âge des enfants accueillis nous cherchons à percevoir les besoins et attentes tant du côté de l'enfant que du parent. Ceux-ci sont recensés grâce à des questionnaires, mais également grâce à des échanges oraux lors de temps formels et informels avec les professionnels de l'établissement.

Lors de l'analyse des différentes enquêtes et questionnaires, nous avons pu mettre en évidence l'importance pour les représentants légaux de garder leur place et rôle de parent pour ne pas se sentir « dépossédé ».

Pour améliorer et ainsi favoriser l'expression des parents, l'établissement propose une réunion d'expression annuelle en présence de l'encadrement et d'un professionnel référent du service.

Dans l'esprit des professionnels, la notion d'accompagnement de l'enfant va de pair avec celle du parent. Cet accompagnement se décline sur des niveaux différents et ajusté à chaque situation. Le parent, détenteur de l'autorité parentale reste notre premier partenaire. Il est reconnu dans ses compétences, ses fragilités, son histoire, sa culture, le respect du cadre des autorisations données. Il est associé pour le projet de son enfant et ses souhaits sont relayés au niveau de l'ASE.

### 3.2 Les modalités d'accompagnement :

#### 3.2.1 L'admission et accueil :

Les admissions font suite à une sollicitation de l'Aide Sociale à l'Enfance et bien souvent l'accueil de l'enfant se fait dans l'urgence. Dans le cas d'un accueil de fratrie, nous veillons à regrouper les enfants dès que possible si l'urgence ne le permet pas à la base.

Nous tenons à créer les meilleures conditions d'accueil. Il est important que l'enfant se sente attendu et considéré au sein du groupe (préparation du lit, cadeau de bienvenue, présentation au groupe, mise en place d'un Référent Enfant...).

Les autres enfants du groupe sont prévenus de l'arrivée d'un nouvel enfant.

Fidèle à l'esprit de la loi du 5 mars 2007, dès le début de la mesure de placement, nous nous positionnons comme un relais en soutien dans l'histoire de l'enfant. La sortie de l'établissement est présentée comme la finalité de l'accueil : soit un retour au domicile des parents quand cela est possible, soit vers une autre orientation. L'enfant n'est là qu'un court moment de sa vie. Le placement n'est pas la finalité. **La place de l'enfant est avec ses parents**, quand cela est possible et l'établissement met tout en œuvre pour apporter un soutien aux parents.

Compte tenu du bas âge des enfants confiés, un livret d'accueil spécifique a été réalisé à l'initiative de certains professionnels pour parler le placement à l'enfant,

Largement illustré, il présente à l'enfant les raisons de son arrivée, l'organisation, les lieux, les différents professionnels, le lien avec ses parents... Une place a été réservée pour expliquer les échéances avec les juges et les inspecteurs de l'ASE. Au fil des pages, accompagné par sa référente, l'enfant apprend ce qu'il va se passer pour lui dans le but de l'aider à mieux se repérer et se projeter dans son projet de vie.

Ce livret, remis à chaque enfant par son éducateur référent, a pour objectif de rassurer l'enfant et de mettre des mots et des images sur la situation difficile qu'il est en train de vivre. Chaque professionnel peut s'en saisir et l'utiliser au quotidien pour répondre aux interrogations et aux doutes des enfants.



### **3.2.2 La contractualisation de l'accompagnement :**

L'admission d'un enfant fait suite à une Ordonnance Provisoire de Placement (OPP) dans la grande majorité des situations.

Suite à cette OPP, un jugement est établi par le juge des enfants. Il fixe les droits des parents et proches de l'enfant ainsi que la durée de placement.

De façon à contractualiser l'accompagnement, le parent est reçu par le chef de service peu après l'admission de l'enfant pour la signature du Document Individuel de Prise en Charge. Celui-ci est signé par le parent ou détenteur de l'autorité parentale et la direction du Pôle. C'est l'occasion de reprendre les raisons du placement, de se présenter et présenter les lieux, d'accueillir en expliquant les modalités de rencontres...

Les documents obligatoires en lien avec la loi 2002-2 sont également remis à ce moment-là (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte des libertés et droits de la PA), les autorisations concernant les soins, les activités, les photos sont signées et une présentation des différentes échéances est réalisée (PP, PPE, rencontres, visites...)

### **3.2.3 L'élaboration du Projet Personnalisé :**

En référence aux orientations de la loi 2002.2, chaque enfant possède un projet personnalisé élaboré dans les 6 mois qui suivent l'arrivée de l'enfant.

Il fait l'objet d'un document écrit, véritable outil éducatif. Il a pour finalité la personnalisation de l'accompagnement de l'usager. Ce document est réalisé dans une démarche de co-construction, sur la base d'un recueil d'attentes de la personne accueillie, d'observations et d'analyses émanant des parents et des professionnels en charge de l'enfant.

L'élaboration du projet personnalisé se finalise lors d'une rencontre entre les parents, le référent de l'enfant et le chef de service ou la coordinatrice. En amont de cette rencontre le référent en concertation avec les autres professionnels de l'équipe plurielle observe et repère les fragilités et compétences de l'enfant, élabore ensuite un écrit relatant ces constats pour élaborer le projet personnalisé de l'enfant qui sera complété lors de la rencontre avec le parent.

En effet, dans le cadre d'un placement, la majorité du temps, les parents conservent l'autorité parentale et sont légalement les représentants de l'enfant et partie prenante des actions menées à son égard, sous réserve de décisions judiciaires contraires.

Lors de la rencontre autour du projet personnalisé, la parole est donnée en priorité aux parents pour présenter leur enfant et ce qu'ils repèrent de son évolution à partir des thématiques données par l'animateur de la réunion (hygiène, alimentation, développement moteur, psycho-social, socialisation...)

L'analyse de l'ensemble des observations amène à la construction du projet personnalisé.

Le projet personnalisé est validé par le parent et par la direction.

Si le chef de service est garant de sa mise en œuvre, le référent de l'enfant est chargé de la réalisation, de l'exécution et de l'évolution du projet personnalisé : il le fait vivre.

Chaque projet personnalisé est révisé régulièrement quand la situation le nécessite et au minimum une fois par an.

Une fois validé, l'original du projet personnalisé est transmis aux parents, une copie est à destination de l'ASE et une copie est portée au dossier.

Chaque projet personnalisé est expliqué aux enfants par le référent, en présence du parent (si cela est possible) et si besoin, avec l'appui du chef de service (CDS).

## Le Projet Pour l'Enfant :

Le Projet pour l'enfant (PPE), est un outil central dans le dispositif de protection de l'enfance. Il est prévu par les lois du 05/03/2007 et du 14/03/2016 relatives à la protection de l'enfance. L'établissement est référent de son élaboration et l'ASE garant valideur du PPE.

Il concerne chaque mineur enfant ou adolescent accompagné par une mesure de protection de l'enfance.

Le PPE doit être un projet pérenne et évolutif : il accompagne l'enfant tout au long de son parcours au titre de la protection de l'enfance.

Son but est d'assurer la stabilité ainsi que la continuité et la cohérence des actions conduites auprès de l'enfant, de sa famille et de son environnement.

C'est un projet construit ensemble : parents, enfants expriment leurs souhaits puis définissent avec les professionnels les objectifs à atteindre, l'intérêt est de s'appuyer sur les compétences de l'enfant et de sa famille.

Une fois les objectifs définis, les actions pour atteindre ces objectifs sont mises en exergue. C'est un outil de travail partagé avec tous les acteurs en lien avec l'enfant et sa famille. L'établissement peut prendre attache avec les différents intervenants partenaires : CAMSP, PIJ, École...

Pour les professionnels il permet une vision d'ensemble des interventions, une approche globale de la situation et favorise une bonne articulation entre les différents acteurs.

La trame du PPE est transmise aux parents par le CDS lors de l'admission de l'enfant afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Une rencontre est fixée dans un délai de deux mois après l'arrivée de l'enfant pour construire le PPE en collaboration parents/professionnels.

### **3.2.4 La sortie du dispositif :**

Un départ signifie toujours séparation et changement de repères...il peut se produire aux 6 ans de l'enfant ou avant en fonction du projet de l'enfant et de l'évolution familiale.

Mais au sein même de l'établissement, des passages d'un service à l'autre peuvent se produire et cette étape est également pensée, réfléchi pour qu'elle soit au plus proche de l'intérêt de l'enfant et prenne en compte son besoin de sécurité interne.

Avant tout passage d'un groupe à l'autre, des temps de passerelles sont mis en place : Les temps de passerelles ont comme enjeu une ouverture vers une socialisation et les temps de passages signifient un changement de référence et donc un changement de lien significatif pour l'enfant lorsqu'il change de groupe de vie.

Soutenir l'enfant c'est l'accompagner dans ces temps de changements de lien, afin qu'il n'en fasse pas une expérience d'adultes interchangeable, mais bien une expérience en lien avec la théorie de l'attachement, afin qu'il puisse prendre appui sur cette capacité qu'il a de pouvoir créer du lien, et sur l'expérience de pouvoir compter pour quelqu'un qui a appris à le connaître et qui transmettra aux adultes, qui vont prendre le relais, ce vécu antérieur afin d'en tenir compte.

Soutenir l'enfant c'est aussi lui permettre d'être soutenu par ses propres parents. Ainsi, dès qu'une orientation ou une sortie est envisagée pour un enfant, les parents sont informés, inclus dans la réflexion et la construction du projet.

Lors d'un projet d'orientation d'un enfant, l'ensemble de l'équipe plurielle est vigilante à :

- La prise en compte des réalités de chaque enfant avec la transmission des habitudes de l'enfant, ses centres d'intérêt, ses fragilités, son projet personnalisé...

- Permettre à l'enfant d'être acteur de son changement de groupe afin que ce dernier se déroule de manière plus sereine. L'aider à s'inscrire dans ce temps de changement de façon active. Il s'agit d'en parler avec lui et de le préparer avec lui. (Construction d'un calendrier pour que l'enfant se projette, fête de départ...),
- Permettre aux professionnels d'être également plus sereins lors des passages d'enfants d'un groupe à l'autre, pour qu'ils puissent eux-mêmes accompagner les enfants de manière optimale,
- Préserver la capacité de liens que l'enfant a construit (ou reconstruit) depuis son placement,
- Préserver la place du parent dans ce projet.

### Une orientation vers un ailleurs :

Le parent est toujours associé. En fonction de la situation, mais le plus souvent, c'est lui qui en parle à l'enfant en présence d'un professionnel de l'établissement. S'il s'agit d'un autre établissement, la première visite faite par l'enfant se déroule en sa présence. Dans le cadre d'un accueil familial, il rencontre la famille lors d'un rendez-vous initié par l'ASE.

Les passages d'un lieu d'accueil à l'autre se font de façon progressive.

Un protocole de « dénouage » est mis en place. Ce protocole vise à offrir les meilleures conditions pour lui permettre de s'inscrire dans ce nouveau lieu de vie.

Dans un premier temps, l'enfant est informé de son départ et son projet lui est expliqué.

Une première rencontre est organisée entre l'enfant et la future équipe éducative ou assistant familial, en présence de son référent qui le présente et l'accompagne pour assurer la continuité. Au cours de cette rencontre un calendrier d'adaptation est élaboré, précisant les modalités de visite et d'accueil de l'enfant sur son nouveau lieu de vie pour les semaines à venir (visite de l'établissement, temps de jeux et de repas, rencontre du futur référent et des enfants présents sur le lieu de vie...). Le référent remet à la future équipe éducative ou assistant familial un document consignnant les habitudes de vie de l'enfant.

Un calendrier pourra également être réalisé pour l'enfant en fonction de son âge pour lui permettre de visualiser et d'anticiper son départ. Il aidera également à préparer ses affaires personnelles (vêtements, jouets.) .

Le dernier jour, une fête de départ est organisée pour l'enfant, en présence de son référent et des autres enfants de son groupe pour lui permettre de dire au revoir.

Après son départ dans le mois qui suit, le référent rend visite à l'enfant sur son nouveau lieu de vie, pour lui remettre son album de vie et lui dire un dernier au revoir.

L'enfant quitte l'établissement en possession de son album de vie qui relate son histoire durant son passage au sein de l'établissement. Un scan est conservé informatiquement en cas de perte à son niveau. Par la rédaction d'éléments de son histoire, des photographies, des dessins, des mots laissés par les parents, cet album permet de garder trace pour l'enfant. Trace, de ce qui a fait son vécu en lien avec ses camarades, les professionnels et aussi ses parents lors de son accueil.

Un bilan de fin de prise en charge médical est adressé au médecin référent de l'ASE.

Ses actions ont pour but de prévenir toute rupture de parcours.

### **3.3 Une expression et une participation des usagers favorisés :**

Convaincu de l'importance d'appréhender le développement et la construction de l'enfant en lien avec son entourage, l'établissement recherche à identifier les conditions d'une implication active des parents dans la vie de leur enfant, et les attitudes à promouvoir pour permettre d'accueillir et d'accompagner les familles les plus fragiles.

Présent ou non lors de l'admission, les parents, ont très vite la possibilité de rencontrer le chef de service mais aussi le référent afin d'échanger sur les habitudes de vie et les compétences de leur enfant afin de préserver au mieux le rythme et les repères de l'enfant et favoriser le lien parents/institution.

Il est à souligner que dès l'admission, la volonté de l'établissement est bien de donner une forte place au parent dans le respect du périmètre des droits accordés par le juge des enfants. En situation d'accueil réalisé en urgence, les familles sont conviées à visiter les lieux de vie en début de mesure, et à échanger sur le projet et le parcours de leur enfant lors de son arrivée en structure.

Lors de l'admission ou peu après, une visite du lieu de vie est réalisée et le parent rencontre le chef de service. Celui-ci lui explique le fonctionnement, l'organisation mais aussi ses droits, octroyés par la mesure, en lien avec son enfant. À ce titre le parent prend connaissance des différents outils préconisés par la loi 2002-2, à savoir : livret d'accueil, charte des droits et des libertés, règlement de fonctionnement. Ils sont invités à signer les différentes autorisations (droit à l'image, droit de sortie, protocole en cas d'hospitalisation...), ainsi que le DIPC (Document Individuel de Prise en Charge) ... Les parents sont également informés de la possibilité d'accéder au dossier administratif de leur enfant.

Au-delà des modalités de rencontre enfants-parents statuées par le juge des enfants ou l'ASE (visites, sorties, hébergement, rencontre fratrie), dès l'admission de l'enfant et jusqu'à son départ, voir même après, la place de la famille est essentielle pour une prise en compte bien traitante.

En l'absence du parent, pour maintenir le lien, plusieurs supports existent : les appels téléphoniques, les courriers, la participation aux synthèses, la participation à l'écriture de l'album de vie...

Enfin, les parents sont présents pour le PP, PPE, au moment de la rentrée scolaire et du suivi de la scolarité de leur enfant. Ils sont aussi sollicités pour l'achat de la vêtue, le coiffeur. Nous les encourageons à se montrer présents aux ateliers, sorties proposées. Ils ont enfin un encart qui leur est réservé au sein de la gazette de l'établissement.

L'ensemble de documents se rapportant à l'enfant est classé dans le dossier unique de l'usager et l'accès à la consultation est réservé à certains professionnels. Les représentants légaux peuvent demander à consulter ce dossier sur demande écrite adressée au directeur de Pôle.

Afin de garantir le respect de la vie privée aucun document et aucune information ne doivent sortir de l'établissement en dehors du circuit des partenaires (ASE, Juge des enfants, ...). Sur chaque écrit envoyé aux partenaires, et conformément au guide de bonnes pratiques de l'ANESM intitulé « Le partage d'informations à caractère secret en protection de l'enfance » nous faisons apparaître la mention « Le contenu de ce document s'inscrit dans le cadre restrictif du secret partagé ».

Les différentes informations et invitations sont transmises aux parents par courrier cacheté ou par voie orale de façon individualisée.

De même, les parents sont invités, par le chef de service, à prendre connaissance des rapports concernant leur enfant à destination de l'ASE. Dans ce même écrit, une partie leur est destinée afin qu'ils puissent exprimer leur position et leur souhait. Les parents signent l'ensemble de l'écrit avant l'envoi du rapport.

Un outil d'échange entre la famille et l'équipe éducative peut être mis en place par le biais d'un cahier de liaison. Ceci permet de transmettre régulièrement des informations sur le quotidien de l'enfant et son évolution. Cela garantit la continuité de son accompagnement.

#### 4) La nature de l'offre de service et son organisation :

##### 4.1 L'accompagnement au quotidien :

L'objectif est d'accompagner l'enfant dans son épanouissement, dans ses apprentissages en lui offrant un cadre et des repères sécurisants où il pourra expérimenter sous le regard bienveillant des professionnels.

L'établissement propose un accompagnement au sein d'un collectif.

La loi du 2 janvier 2002 conduit à harmoniser la vie en collectivité et la personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement.

C'est pourquoi, au sein de l'établissement, il s'agit de penser l'articulation entre :

- L'accompagnement Individualisé qui répond aux attentes et besoins singuliers de l'enfant, ses droits et liberté, son autonomie, son projet,
- L'accompagnement collectif qui répond aux logiques organisationnelles et fonctionnelles de la collectivité, les obligations et règles sociales d'autre part.

Notre définition de l'accompagnement individualisé est la suivante :

- Personnaliser l'accueil afin de favoriser l'intégration, l'épanouissement et le développement de l'enfant,
- Privilégier l'individu au sein du collectif en respectant son histoire, sa parole et sa légitimité,
- Adapter le rythme de vie de l'enfant par rapport à ses besoins psychiques et physiques,
- Réaliser l'album de vie de l'enfant.

Au niveau du collectif, le cadre de vie respecte l'âge et l'autonomie de l'enfant. L'accompagnement vise à soutenir l'enfant dans son développement, par l'observation de ses compétences et ses capacités.

Les équipes éducatives proposent différentes activités ou temps de jeux libres adaptés aux besoins des enfants. Divers jeux et matériaux permettent d'organiser des ateliers créatifs, psychomoteurs, sensoriels, extérieurs... De manière hebdomadaire, les équipes veillent à la diversité et au renouvellement des activités afin de susciter l'éveil et encourager le développement des enfants.

De plus, selon la saison, les évènements calendaires, des projets s'établissent en équipe. Divers partenaires sont sollicités. Les parents peuvent y être invités, ces temps leur offrent l'occasion de renforcer le lien avec leur(s) enfant(s) et de tisser du lien social.

Un des objectifs de l'accueil au sein de l'établissement concerne la socialisation et l'apprentissage des règles du « vivre ensemble ». Aussi, l'enfant est accompagné dans ses échanges avec les autres enfants à travers les ateliers en petits groupes au quotidien, lors des repas, au moment des jeux libres.

Ainsi, l'organisation de la journée, l'alternance entre les temps collectifs et les temps individuels, l'aménagement de l'espace, les activités et les ateliers proposés sont pensés pour répondre aux besoins repérés.

##### 4.2 L'accompagnement à la santé :

L'Infirmière et la Puéricultrice sont placées sous l'autorité conjointe de deux Pédiatres-référents en ce qui concerne le domaine médical et le Directeur de Pôle pour tous les autres domaines. Les pédiatres référents interviennent de façon hebdomadaire à tour de rôle pour assurer le suivi médical des enfants. Compte tenu de l'évolution du profil des enfants accueillis, le pédiatre est souvent amené à orienter les enfants pour des bilans et suivis spécifiques en extérieur : PIJ, CAMSP, spécialistes divers....

En réponse aux maladies infantiles ou/et ponctuelles, nous sollicitons pour avis et soins, un cabinet médical de proximité, où deux médecins généralistes assurent une permanence par semaine.

L'infirmière et la puéricultrice assurent le relais entre les médecins et les personnes accompagnées. Elles organisent et dispensent des soins infirmiers de base ou spécialisés, de leur propre initiative ou sur prescription médicale.

Elles participent à l'accompagnement de l'enfant confié par l'ASE, par son accueil et identification des besoins fondamentaux, dans le dépistage précoce des anomalies et déficiences éventuelles, en assurent la surveillance de la croissance staturo-pondérale, du développement physique, psychique et affectif, assurent le suivi de calendrier vaccinal, celui de l'application des traitements et de son efficacité.

Elles planifient les consultations en lien avec le suivi médical, organisent et participent aux consultations pédiatriques, dont elles assurent la mise à jour qui en découle. Elles informent, accompagnent, soutiennent, restituent aux parents le suivi médical et l'état de santé de leur enfant, en instaurant une relation personnalisée basée sur la confiance et la vigilance au bénéfice de l'enfant.

Elles gèrent les dossiers médicaux et la tenue des documents relatifs aux soins dispensés, se chargent de la gestion des commandes et stocks de médicaments et rédigent les différents écrits inhérents à son travail.

L'infirmière et la puéricultrice participent, en collaboration étroite avec l'équipe plurielle, à la réflexion menée autour des projets personnalisés des enfants, aux actions à mettre en œuvre et à leur évaluation.

Enfin, elles encadrent les élèves/étudiants du secteur médical lors de leur stage, et organisent des animations/ formation aux gestes et soins en lien avec la petite enfance, à visée des usagers, comme des professionnels.

Cette profession paramédicale se couple d'un partenariat avec deux orthophonistes libérales qui interviennent par demi-journée, d'une orthoptiste libérale assurant une présence mensuelle et d'une kinésithérapeute pédiatrique présente trois demi-journées par semaine. L'établissement met à disposition une salle de prise en charge pour l'ensemble de ces thérapeutes paramédicaux.

Les orthophonistes ont pour mission le dépistage, l'éducation précoce et la rééducation (notamment) de la communication, du langage oral, des fonctions oro-faciales et du langage écrit.

Celles-ci sont amenées à réaliser des bilans de communication et langage oral et proposer des prises en charge individuelles hebdomadaires de 30 minutes.

L'orthoptiste a pour mission d'effectuer des bilans de dépistage de troubles visuels et des prises en charge d'enfants présentant des déséquilibres oculomoteurs et/ou des amblyopies. Il fait également le lien entre les équipes et le suivi ophtalmologique.

La kinésithérapeute intervient sur prescription du médecin de la structure. Elle réalise, de façon manuelle ou instrumentale, des actes de massage et de gymnastique médicale, dans le but de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles, de concourir à leur maintien et, lorsqu'elles sont altérées, de les rétablir ou d'y suppléer. Elle collabore avec l'équipe médicale et paramédicale pour la prise en et le bien-être des enfants.

#### **4.3 Les prestations éducatives :**

Chaque service a réfléchi et élaboré un projet de service dit de « groupe ». Basé sur la déclinaison des besoins fondamentaux de l'enfant, il peut se conjuguer tant pour les nourrissons que pour des enfants de 5 ans révolus. Il contribue à une amélioration continue des pratiques éducatives à destination des enfants. Il se veut document ressource et référence à la fois.

### Focus sur le jeu :

Jouer est un besoin vital pour le jeune enfant, aussi bien que manger et dormir. Indispensable à son bon développement, le jeu peut être défini comme une activité ludique qui permet à l'enfant d'apprendre et de grandir au fur et à mesure de ses acquisitions.

Ainsi, au sein de l'établissement, nous accordons au jeu, une place importante et réfléchie :

**Le jeu libre :** Les enfants vaquent librement à leurs activités sous le regard bienveillant de l'adulte, qui reste en position d'observateur et n'intervient que si c'est nécessaire.

Cette forme de jeu favorise particulièrement l'imaginaire et place l'enfant en tant que sujet. En outre, il est lui-même à l'initiative de son activité et interagit librement avec les autres enfants.

**Le jeu initié par l'adulte :** le professionnel propose une activité, celle-ci peut être proposée à l'ensemble des enfants, à un petit groupe ou individuellement.

Pour ce faire, le professionnel met en place un cadre sécurisant ; en choisissant en amont le lieu le plus adéquat, une activité adaptée à l'âge et aux compétences des enfants, en prévenant les enfants du jeu proposé, en suscitant leur intérêt... puis lors de l'activité il veille à favoriser l'individuel au sein du collectif en accordant une attention bienveillante à chacun d'eux, en expliquant le but du jeu et les consignes à respecter.

Le jeu ainsi proposé permet de favoriser la relation enfant-professionnel et de construire une relation éducative.

### Animations /loisirs :

Les sorties proposées hors structure donnent l'opportunité aux enfants de se construire au-delà de l'établissement et du quotidien en favorisant une ouverture sur le monde environnant.

Se développer « hors institution » permet de se découvrir, et de créer du lien social. Les activités et les prestations de loisirs extérieurs favorisent la découverte d'un autre monde, la socialisation, le développement moteur et parfois artistique.... Une grande diversité de loisirs est proposée, tant aux enfants qu'aux parents.

Ainsi l'établissement propose un ensemble de prestations visant à l'épanouissement personnel.

Ces prestations ont pour but de valoriser l'enfant et sa famille, de participer à son éveil, de l'aider à prendre confiance en soi et de soutenir la construction du lien parent/enfant. Ces prestations se veulent conviviales, vecteur de lien social et visent à promouvoir des échanges entre les différents partenaires extérieurs.

Ces prestations sont très souvent pensées en fonction du projet personnalisé de l'enfant. Tout au long de l'année, en lien avec les saisons et les fêtes calendaires, les équipes éducatives proposent aux enfants des animations, des ateliers, des activités culturelles, des sorties pédagogiques. La participation des parents reste une priorité, selon les projets.

Les équipes éducatives peuvent aussi proposer aux enfants des séjours de vacances.

Construits sur quelques jours, ces séjours ont pour objectif de favoriser la socialisation des enfants et leur permettre de découvrir de nouveaux environnements.

### Le projet « Touch'à tout » à l'Envol :

De par leur parcours de vie les enfants que nous accueillons présentent certaines fragilités, et pour beaucoup d'entre eux, des retards de développement. Ils présentent une insécurité plus ou moins grande et se trouvent en difficulté dans leurs interactions sociales au sein d'un collectif mais aussi dans leurs apprentissages nécessitant alors un accompagnement spécifique.

Une réflexion de l'équipe éducative a permis la mise en place d'un projet spécifique. Une EJE et une stagiaire longue durée accompagnent un petit groupe de 2 à 4 enfants et investissent une pièce dédiée en dehors du service : lieu calme, séparé du groupe, exutoire. Cet espace se veut contenant et bénéfique notamment pour les enfants à particularités. Il permet d'offrir un cadre apaisant et sécurisant.

Les axes suivants y sont particulièrement développés :

- Les habiletés sociales à travers la communication et la relation à l'autre – l'attention conjointe,
- Les différents apprentissages en accompagnant la concentration et en proposant des temps de manipulation et de découvertes sensorielles,
- La communication en verbalisant et commentant au maximum les actions, en exagérant les expressions.

#### « Ateliers des matins » aux Explorateurs :

Le projet des « ateliers du matin » a été créé dans le but de proposer des activités aux enfants qui ne sont pas encore en âge d'être scolarisés. Quatre enfants âgés de 2 à 3 ans sont accueillis chaque matin par un professionnel de l'équipe éducative accompagné par un jeune en situation de service civique ou stagiaire. Les matinées sont ritualisées ce qui permet aux enfants d'avoir des repères fixes et sécurisants. Chaque semaine, des activités adaptées à l'âge des enfants et balayant tous les aspects développementaux (sensoriel, motricité fine et globale, actes de la vie quotidienne, créativité) sont organisées à l'avance par l'EJE du groupe de vie.

Chaque activité est réfléchi en fonction des objectifs présents dans les projets personnalisés des enfants et adaptée aux âges développementaux des enfants.

Les principaux objectifs de ce projet sont de développer l'autonomie de l'enfant dans sa vie quotidienne, de créer du lien social grâce à des sorties extérieures hebdomadaires et de développer la confiance en soi. Il permet également de travailler les prérequis scolaires en vue de l'entrée à l'école maternelle à la rentrée suivante.

#### L'école :

L'établissement travaille avec les écoles maternelles de proximité pour les enfants accueillis en internat classique et les écoles de quartier du parent quand il s'agit d'un accueil de type séquentiel ou à domicile.

La coordinatrice de projets, fait le lien entre les différentes écoles, les parents et l'équipe éducative.

Pour l'accueil séquentiel, la place est laissée au parent. Toutefois l'éducateur référent de l'enfant peut également faire le lien concernant la scolarité.

Pour tous les enfants accueillis, nous privilégions la place des parents dans l'accompagnement scolaire de leur enfant.

Ainsi, les parents sont invités à accompagner leur enfant dès le jour de la rentrée scolaire. Ils sont présents aux réunions et rendez-vous avec l'enseignant, et peuvent, selon les droits accordés, accompagner leurs enfants au début et à la fin de la classe.

L'éducateur n'est pas là pour se substituer au parent, mais bien présent pour lui apporter un soutien.

Dans le cas d'un enfant présentant un retard de développement ou une double vulnérabilité (handicap, Trouble du Spectre Autistique (TSA), Troubles du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH)...), un dossier MDPH est instruit avec les parents de façon à solliciter le soutien d'une AESH durant le temps de la scolarité. Cette aide est attribuée pour quelques heures ne couvrant pas une scolarité totale. Le reste du temps, il peut être demandé que l'enfant retourne alors en établissement.



Chaque année, dès la rentrée scolaire, l'établissement rencontre l'ensemble des acteurs de l'éducation nationale pour favoriser le lien et les échanges en cours d'année, affirmer la place des parents dans la scolarité des enfants et inclure socialement l'enfant afin d'éviter toute stigmatisation de celui-ci.

#### L'accompagnement aux repas :

Le repas, s'il est entendu qu'il permet de couvrir un besoin fondamental, qui est la nécessité de se nourrir, revêt un caractère particulier en collectivité. En fonction de l'âge et des capacités de chaque enfant, les professionnels sont très attachés à créer autour de ce temps un espace où se conjuguent plusieurs notions primordiales telles que s'alimenter, développer le goût, faire du repas un temps de plaisir partagé, savoir utiliser des couverts, s'inscrire dans les codes sociaux, respecter les régimes alimentaires, favoriser les échanges verbaux en générant un climat de confiance.

A la Pouponnière, il est nécessaire de donner un lait adapté. Ensuite, il est proposé aux enfants lorsqu'ils ont 5/6 mois de découvrir les aliments sous forme de purée : c'est la diversification. Puis, vient l'apprentissage de l'utilisation de la cuillère. C'est le début de l'autonomie. Les professionnels, ayant pleinement conscience des différents enjeux qui se manifestent autour de ce temps fort, mettent en place des conditions favorisant les échanges entre les enfants et les adultes. Les repas sont l'occasion de créer du lien et donnent la possibilité aux enfants plus grands de s'exprimer sur leurs ressentis vis-à-vis de leurs situations ou de raconter des anecdotes. L'adulte doit se montrer disponible afin de recevoir la parole de l'enfant tout en conciliant la gestion du repas. En effet, il est important de veiller à ce que les enfants goûtent un peu de tout, d'être vigilant aux quantités qu'ils ingèrent, d'être attentif à faire de ce temps un moment agréable.

Tous ces éléments se conjuguent afin que les enfants trouvent un équilibre sur le plan alimentaire, sur le plan affectif et sur le plan de la motricité fine.

En ce qui concerne les repas : Les professionnels en situation de travail à l'heure de repas des enfants, bénéficient également d'un repas thérapeutique fourni par l'association. Un repas adulte est prévu pour six repas enfant.

#### L'accompagnement aux soins :

De manière éthique, les soins répondent aux besoins fondamentaux de l'enfant. Ils se déclinent tout au long de la journée et de la nuit, avec une bienveillance accrue dans la relation de l'éducateur à l'enfant.

Les soins sont au cœur du travail des professionnels. Ils s'exercent tant dans les actes de la vie quotidienne qu'au travers de prestations éducatives.

La mise en place et la pratique des soins sont personnalisées selon l'âge, le développement de l'enfant, son degré d'autonomie ainsi que son état de santé ... L'établissement est garant du respect de l'intimité et de l'individualité du soin offert à l'enfant.

Au-delà, la question de l'hygiène est fondamentale et c'est pourquoi un protocole existe pour indiquer la marche à suivre pour nettoyer le plan de change ou pour l'utilisation du linge de toilette propre à l'enfant par exemple... ainsi, pour laver le siège de l'enfant nous utilisons un gant de toilette classique moins abrasif que les lingettes pour la peau du jeune enfant. Durant le soin, il est important de parler à l'enfant, de lui expliquer les gestes que le professionnel est en train de faire ainsi que de le prévenir de ce qu'il va se passer pour lui. Cela évite que l'enfant soit angoissé ou ne s'effraye. Le temps du change comme celui de la toilette sont de réels moments de partage individualisé entre le professionnel et l'enfant, où il est important de prendre le temps avec l'enfant.

À partir du moment où l'enfant marche, le change debout peut être mis en place. Cela permet de favoriser l'autonomie de l'enfant car il peut s'habiller, se déshabiller et se laver seul sous le regard et avec l'aide de l'adulte si nécessaire. Ainsi, l'enfant ne subit plus le soin mais en il devient l'acteur.

Si la propreté de l'enfant est acquise entre 30 et 36 mois en moyenne. Il est important de respecter le rythme de chacun. En effet, certains mettront plus de temps alors que d'autres seront plus précoces.

La mise en place et le suivi des soins répondent aux divers besoins repérés par l'équipe en équipe plurielle. La complémentarité des différentes qualifications permet d'adapter au mieux les soins prodigués aux enfants.

Sur un autre versant, et en fonction des besoins spécifiques pour chaque enfant, l'établissement fait appel à d'autres professionnels spécialistes : ophtalmologue, pédopsychiatre, orthophoniste, psychomotricienne, kinésithérapeute, pédopsychiatre, médecin généraliste, dentiste, pédiatre...

Du fait de la spécificité du service Envol qui accueille des enfants « pupilles de l'état », un travail spécifique sur le « prendre soin » a été réfléchi. Un référent est nommé. Celui-ci va accompagner l'enfant jusqu'à son apparentement. C'est lui qui fait le lien entre l'histoire de l'enfant et ses futurs parents.

#### L'accompagnement à l'endormissement et au sommeil :

Le sommeil est indispensable à notre équilibre. Chez l'enfant il est d'autant plus essentiel qu'il constitue un élément important de son développement. En plus de la récupération de la fatigue physique et nerveuse, il favorise de nombreuses fonctions mentales et psychiques comme la mémorisation et l'apprentissage.

Comme tout internat ouvert 365 jours / an et 24h/24, la nuit est à prendre en considération dans l'accompagnement de l'enfant. En effet, ce temps spécifique est souvent anxiogène pour les jeunes accueillis (moment de séparation avec l'adulte, absence des parents en écho, peur du noir...).

L'équipe éducative est vigilante à la quantité et de la qualité de sommeil dont l'enfant a besoin. Pour cela :

- Les besoins et rythmes selon les individus et selon les âges sont identifiés,
- Le temps d'attention de l'enfant, les signes de fatigue évocateurs sont repérés et respectés,
- Le couchage est adapté à l'âge de l'enfant et à son degré d'autonomie : lit à barreaux ou lit simple,
- Les rituels d'endormissement sont connus, personnalisés, et effectués de manière répétée pour favoriser une routine et des repères sécurisants,
- Une atmosphère douce et calme est recherchée pour favoriser l'endormissement : temps sensoriels, lecture de conte, musique douce, chants...
- Le lit ou la chambre de l'enfant ne sert pas d'endroit de sanction,
- En fonction des possibilités, l'enfant peut disposer d'une chambre individuelle afin de respecter ses besoins spécifiques.

Dans un souci de sécurité, l'ensemble des nuits sont réalisées par une équipe de veilleurs de nuit offrant une continuité de service et une réelle expertise de l'environnement nocturne.

Chaque veilleur bénéficie d'un temps de transmission avec l'équipe de jour et la situation est vue au cas par cas dans le but d'individualiser la prise en charge et de faire lien et continuité.

Un travail de collaboration est mis en place entre l'équipe de jour et l'équipe de veilleurs au travers de différents écrits co réalisés : fiche d'observation nocturne, transmission easy suite, rapport d'évolution...

Une des missions des veilleurs peut être l'accompagnement d'un accueil en urgence si celui-ci est tardif. A ce moment-là, le veilleur à un rôle important car il devient l'adulte référent de ce moment de transition.

Les observations devront être précises et serviront pour l'accompagnement global de l'enfant.

Le lever ou réveil de l'enfant répond aux mêmes valeurs et s'inscrit dans le respect du rythme de chaque enfant.

#### **4.4 Les prestations paramédicales :**

##### Du côté du psychologue :

Pour le psychologue, le travail d'observation reste central dans le cadre d'un travail de collaboration avec les équipes éducatives. Il s'agit de saisir la dimension psychique ainsi que les problématiques de l'enfant et de sa famille. Le psychologue apporte des informations importantes concernant la singularité d'un enfant et de ses parents, et peut être une aide pour penser son histoire familiale ainsi que son accompagnement en termes de continuité.

Le psychologue apporte un regard neutre, distancé et nuancé sur l'état psychique des enfants et de leurs parents et donne des pistes d'accompagnement.

Les missions du psychologue s'articulent à plusieurs niveaux :

##### Au niveau des enfants :

Par un travail d'observation, d'évaluation, de suivi individualisé, le psychologue favorise un mieux-être de l'enfant. Il propose et met en action le projet d'accompagnement de l'enfant et évalue son développement psycho-affectif et cognitif. Il participe également aux réflexions concernant l'orientation de l'enfant vers d'autres établissements ou vers d'autres modalités de placement.

##### Moyens :

- Temps d'observations, d'échange et de recueil d'informations sur les différents lieux de vie des enfants ainsi que lors de réunions internes et externes au sujet de l'enfant (réunion d'équipe, projet personnalisé, synthèses auprès des partenaires, ...),
- Entretiens et suivis individualisés,
- Bilans psychologiques. Lorsqu'un enfant présente des difficultés importantes de développement, un bilan psychologique est réalisé afin d'aider à la prise de décision d'un suivi plus spécifique. Sur ce point, notre établissement travaille en partenariat avec le service de psychiatrie infanto-juvénile (PIJ), avec le CAMSP, le CMPP, la MDPH, ...
- Rédaction de comptes rendus.

##### Au niveau des familles :

Par un travail d'accueil, d'écoute et de soutien, le psychologue accompagne les parents dans l'expérience et la pratique de leur parentalité. Il participe également à l'évaluation générale du fonctionnement de la famille en prenant en compte la situation familiale de façon globale.

##### Moyens :

- Soutien du psychologue dans le cadre des visites sur site, de moments de fêtes, de sorties exceptionnelles, ...
- Entretiens et suivis individualisés,
- Accompagnement de l'enfant dans le cadre de visites avec sa fratrie, ses grands-parents, ses oncles et tantes, ...
- Temps de médiation, animation de groupe de parole et d'ateliers collectifs,
- Temps d'échanges avec l'équipe et les partenaires (réunion d'équipe, projet personnalisé, synthèses auprès des partenaires...).

### Au niveau des professionnels :

Par l'aide à la réflexion autour de la prise en charge des enfants et de leurs parents au moment des réunions d'équipes de temps de reprises des pratiques en individuel et lors de temps spécifiques, le psychologue apporte un appui théorique, participe à la réflexion et à la mise en place de projets autour des enfants et accompagne les professionnels dans l'élaboration d'outils permettant l'inscription de l'enfant dans une vie singulière lors de son passage dans notre institution (album de vie, projet personnalisé, ...).

### Au niveau institutionnel :

Le psychologue continue d'interroger les pratiques professionnelles, la culture institutionnelle et la communication interne.

### Au niveau partenarial :

Le psychologue travaille en collaboration avec les différents partenaires (PIJ, CAMSP, école, ...) pouvant suivre l'enfant dans son développement et cela dans le but d'une continuité du parcours de l'enfant.

### Du côté du psychomotricien :

La psychomotricité est une profession paramédicale régie par le décret 88-659 du 6 mai 1988. Elle prend en compte l'être humain dans sa globalité, mettant en évidence la relation existante entre le corps (motricité et sensorialité) et le psychisme (émotion, cognition, relation à l'autre).

Le psychomotricien aide son patient à trouver et retrouver un équilibre psychocorporel, à mieux prendre conscience de son corps, à le maîtriser, à en faire un instrument capable de s'exprimer et de communiquer. La psychomotricité permet de vivre et d'expérimenter une unité sensori-motrice, émotionnelle et psychique.

Ces missions sont les suivantes :

- Il détecte les troubles ou retard de développement psychomoteur (difficultés dans les acquisitions motrices, troubles du tonus, dans l'interaction ou dans le jeu, difficultés au niveau des coordinations, troubles de l'attention, carences psycho-affectives, syndrome...) en effectuant des bilans psychomoteurs,
- Il propose aux enfants présentant des troubles psychomoteurs, un accompagnement psychomoteur individuel, hebdomadaire, dans la salle de psychomotricité située au sein même de l'établissement. Les actes de psychomotricité s'appuient sur un projet thérapeutique qui découle du bilan psychomoteur et se font sous prescription médicale du médecin de l'établissement. Ils s'effectuent avec l'accord préalable des parents qui deviennent partenaires de l'accompagnement psychomoteur,
- Il peut aussi proposer un accompagnement parent-enfant pour étayer la relation au travers d'une médiation corporelle,
- Il accompagne les parents à cheminer vers une certaine réalité développementale de leur enfant lors d'échanges autour du bilan psychomoteur et du projet personnalisé. Au sein de la MECS, elle propose un café des parents sur des thématiques en rapport avec le développement psychomoteur de l'enfant. Ce café des parents est proposé en deux temps : un premier temps entre parents et professionnels et un second temps en présence des enfants pour partager un temps de jeux,
- Il travaille en équipe plurielle afin d'ajuster au mieux, l'accompagnement des enfants au quotidien, lors des réunions de service, des réunions à thèmes et au travers d'actions préventives comme l'aménagement de l'espace. Il peut également participer aux activités de groupe en accord avec le projet des enfants,
- Il travaille avec les partenaires extérieurs en participant aux réunions de synthèse et en leur transmettant les bilans et compte rendus psychomoteurs. (CAMSP, PIJ...).

#### **4.5 Les prestations d'hébergement :**

Répartis en quatre lieux de vie, les locaux où sont accueillis les enfants de la pouponnière-MECS sont fonctionnels et adaptés à des groupes d'enfants âgés de quelques jours à 6 ans. Cependant, une restructuration est envisagée à court terme pour améliorer le cadre de vie. Le mobilier est pensé petite enfance et répond aux critères de sécurité et répond aux besoins d'exploration des enfants et de leurs particularités pour certains.

Tous les jeux et jouets ainsi que l'aire de jeux à l'extérieur répondent aux normes actuelles de sécurité et sont adaptés à la petite enfance. Ils sont vérifiés régulièrement.

L'enceinte de l'établissement est sécurisée. Toute personne étrangère ne peut accéder à l'établissement sans se présenter et s'inscrire en donnant son identité. Cela garantit l'application des différents droits accordés et contribue à la sécurité des enfants.

#### **4.6 Les prestations de transport :**

Les véhicules sont tous équipés de rehausseurs et de sièges adaptés à l'âge des enfants et aux normes en vigueur.

Ces véhicules sont dédiés aux transports vers l'école, les sorties, les consultations, tous les accompagnements nécessaires au bon déroulement du quotidien dans l'intérêt des enfants.

#### **4.7 Les prestations des services transversaux :**

L'ensemble des professionnels des services transversaux exercent leurs missions dans le souci du bien être des usagers et de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail pour leurs collègues, dans le respect des règles de confidentialité et de la vie privée.

##### **4.7.1 Le secrétariat d'accueil :**

###### **L'Accueil :**

L'accueil a en charge l'accueil physique et téléphonique des usagers, des familles, des professionnels, des partenaires...

Cet accueil se fait selon plusieurs principes : réserver un accueil souriant et professionnel, orienter efficacement les demandeurs, aiguiller les appels des correspondants, maîtriser les techniques d'accueil et les bonnes pratiques vis-à-vis des usagers, des familles et des professionnels.

###### **Le Secrétariat :**

Le secrétariat a en charge la création et le suivi des dossiers administratifs des usagers, il gère le processus des admissions / radiations et émet la facturation.

Le secrétariat a également en charge diverses tâches administratives dans le cadre de l'accompagnement des établissements, ainsi que la mise en forme de journaux à l'attention des parents.

##### **4.7.2 Le service logistique :**

###### **L'entretien du Linge :**

Le service lingerie a en charge le nettoyage, séchage, repassage et pliage du linge de l'ensemble des pôles petite enfance, parentalité et insertion et handicap de Résonance. Le linge est ensuite trié et redistribué dans les différents services. Pour les autres pôles cela est traité en interne,

Le service lingerie réceptionne les marchandises, gère les stocks et distribue les couches dans les différents services des établissements.

### L'entretien des locaux :

L'ensemble de l'équipe veille à la propreté des locaux en assurant les travaux de nettoyage courant (espaces de vie) et ponctuel des bâtiments, tout en respectant les règles d'hygiène et les protocoles de nettoyage mis en place.

Le service réceptionne également les marchandises, gère les stocks et distribue les commandes de produits d'hygiène et lessiviels dans les différents services des établissements.

Un travail de collaboration est en place avec les équipes éducatives, afin de favoriser leur intervention lorsque les enfants sont en activités, ou pour planifier les nettoyages « à fond ».

Entre autres, le personnel porte une attention au matériel défectueux et le signale aux responsables.

Enfin un nettoyage à l'eau est mis en place afin d'éviter les conséquences de certains produits, de favoriser l'écologie et de limiter les dépenses.

### **4.7.3 Le service sécurité et patrimoine :**

Le service sécurité et patrimoine a pour but d'apporter une assistance technique à tous les établissements de l'Association.

Sa raison d'être est de suivre et de maintenir en bon état de fonctionnement tous les bâtiments, installations et véhicules pour un accueil de qualité des usagers et des professionnels ceci afin d'assurer la conformité des établissements par rapport à la réglementation, à la sécurité incendie et au plan vigipirate.

Le service a également pour but d'avoir du personnel et des usagers accueillis dans des conditions de sécurité optimales, entraînés aux exercices d'urgences avec une parfaite connaissance des procédures, des gestes et de la conduite à tenir en cas d'urgence.

Le service Sécurité et Patrimoine œuvre aussi à mettre en place et maintenir un bon niveau de sureté dans les établissements, à entraîner son personnel et usagers et à appliquer les procédures en cas d'intrusion ou d'attaque terroriste.

Le service sécurité et patrimoine offre un large éventail de compétences à travers une grande diversité de métiers permettant de répondre aux besoins et urgences les plus variés. Afin de pouvoir satisfaire au mieux aux exigences réglementaires d'entretien et de sécurité, les contrats de maintenance et de contrôles des établissements sont centralisés au service sécurité et patrimoine. Une vision globale de tous les établissements permet au service de négocier les contrats annuellement pour une meilleure maîtrise des coûts. La réalisation de contrats pour tous les sites crée aussi un impact non négligeable lors des opérations dépannage (rapidité des prestations, livraisons des matériels).

Le service organise les interventions sur tous les sites et les gère par priorité. Les problèmes liés à la sécurité des personnes et des biens sont au sommet des priorités, puis ceux concernant le fonctionnement des installations techniques et enfin les demandes de travaux pour le confort sont traitées. Le service est capable de s'adapter aux urgences et aux imprévus inhérents aux activités des établissements.

Le service gère également la prévention des risques professionnels, analyse les accidents du travail et met en œuvre des actions pour éviter leur renouvellement. Il met en œuvre un programme de prévention des risques défini chaque année et basé sur notre analyse du document unique d'évaluation des risques professionnels. Il est force de propositions pour que l'association se dote de solutions et d'outils en lien avec les problématiques actuelles et à venir.

Enfin, le service accompagne les établissements et les professionnels dans la mise en place de nouveaux projets et développements, il est intégré en amont dans les études et apporte son savoir-faire et son expérience terrain.

#### **4.7.4 Le service informatique :**

Le Service Informatique assure le suivi, l'entretien et la maintenance du parc informatique de l'Association. Partie intégrante des services supports, il est aux services de tous les pôles.

Le Service Informatique a pour missions :

- Assurer la gestion du logiciel usager pour la centralisation des informations relatives aux résidents,
- Assurer le support technique, la mise à jour, la maintenance et l'inventaire du matériel et des logiciels,
- Assurer la bonne marche du système informatique dans sa globalité,
- Donner les conseils, et assurer la formation au profit des utilisateurs sur les nouvelles technologies pour leur en permettre la bonne prise en main,
- Fournir les conseils sur le choix des matériels et des logiciels,
- Participer à améliorer la communication interne, en favorisant le choix de matériels et logiciels adaptés au travail de groupe, à la taille et à l'architecture de l'Association,
- Assurer la gestion des accès des dossiers partagés,
- Elaborer et mettre en œuvre des manuels de procédures informatiques ainsi que des manuels de supports pour la formation des utilisateurs,
- Gérer le suivi des impressions au regard des défis financiers et environnementaux actuels (surcoûts, préservation des ressources...),
- Protéger et sécuriser la structure des menaces potentielles,
- En lien avec la chargée de projet et de qualité, mettre en conformité les systèmes et leurs utilisations en rapport avec la législation (RGPD),

Le fonctionnement optimal d'une structure repose sur les activités menées au sein des nombreuses divisions qui la composent. En particulier, du service informatique qui se retrouve au cœur de la gestion du travail et qui contribue grandement à l'avancement des tâches.

C'est en ce sens que le Service Informatique se doit de porter un regard précis et constant sur le système, afin d'en dresser un état des lieux détaillé et de toujours pouvoir prévoir les futurs besoins des utilisateurs. Il permet d'éviter de disperser les ressources en répondants aux besoins exacts de la structure. Dans son rôle de conseiller, il sait proposer les technologies les plus adaptées et prend part aux décisions en amont et tout au long de l'avancement des projets de l'Association.

#### **4.7.5 La restauration :**

Le service est externalisé via un partenariat avec un prestataire spécialisé. Son rôle est multiple : présenter une gamme de menus équilibrés, s'adapter aux nourrissons, aux enfants et adolescents polyhandicapés jusqu'à 21 ans, aux enfants concernés par les tranches d'âge de 3 à 18 ans, ainsi que pour les adultes accueillis en établissement.

Sa fonction au sein des établissements est de créer un service restauration le plus performant possible auprès des résidents : santé, saveurs, goût, sont les motivations de ce service, d'autant qu'il bénéficie d'une cuisine centrale sur chacun des sites Colmar et Mulhouse.

Le service restauration participe à la prise en charge des usagers accueillis puisqu'il a en charge l'élaboration des repas dans le souci du respect des normes HACCP.

## 5) Le travail en réseau :

### 5.1 Les partenaires :

Après avoir développé les prestations offertes en interne, il est important de mentionner ici les apports fournis par le réseau et l'articulation mise en place. Convaincus que le travail en réseau ne peut être que soutien à l'accompagnement du public accueilli, la recherche de partenariat est bien réelle.

#### Avec la CeA

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) est l'autorité de tarification unique de la pouponnière – MECS. Au-delà des budgets octroyés, elle participe avec la structure à l'adéquation entre les orientations, les besoins et les moyens.

#### Avec l'ASE

- Le service Offre d'Accueil en Etablissement (OAE) : Toute admission et/ou sortie est gérée par ce service,
- L'unité d'Accueil Familial : Dans le cas d'un transfert en famille d'accueil,
- L'unité Droits et Statuts de l'enfant : Nous sommes sollicités pour les enfants en attente d'adoption.

#### Avec nos partenaires :

- Les autres établissements MECS ou structures spécialisées: Dans le cas d'un transfert d'enfant vers un autre établissement,
- L'association ADOMAID68 : Aide et Intervention à Domicile. Un travail de concertation autour d'une planification des interventions est indispensable pour les familles qui bénéficient de l'accompagnement d'une TISF à domicile,
- Les praticiens : pédiatre, médecins généralistes et spécialisés, le service de pédiatrie de Pasteur 2,
- Les Thérapeutes : orthophonistes, kinésithérapeutes, orthoptistes,
- Le service de psychiatrie Infanto Juvénile. Après un bilan effectué par la psychologue de l'établissement (les parents sont toujours informés d'une telle démarche), la puéricultrice en réfère au pédiatre de l'établissement. Si celui-ci le juge opportun, un bilan en pédopsychiatrie est réalisé. Ce bilan peut conduire à un suivi,
- Le SASP 68 : Interventions auprès des équipes dans le cadre du soutien à la parentalité de personnes en situation de handicap,
- Le CAMSP : Centre d'Action Médico-Social Précoce. Au regard de l'évolution de certains enfants, un suivi psychologique et psychomotricien dispensés par les professionnels de l'établissement ne paraît pas suffisamment aidant. L'enfant est alors orienté vers le CAMSP.
- La MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées en vue d'un accompagnement plus soutenu au niveau de la scolarité et de l'orientation à venir,
- L'Education Nationale : A trois ans l'enfant débute son entrée en maternelle. Pour permettre à celui-ci de s'inscrire au mieux dans le milieu scolaire une collaboration étroite est réalisée avec les enseignants,
- Le SIE : Service d'Investigation Educative met en œuvre la Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative à la demande du magistrat,



- Le SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation. Nous pouvons accueillir des enfants où l'un des parents est incarcéré. Le SPIP assure le suivi de ce parent et nous contacte lorsque celui-ci souhaite des droits de visite aux parloirs,
- Les écoles de formation : En accueillant des stagiaires, un travail de partenariat s'engage inévitablement. Au regard de la structure nous accueillons des stagiaires EJE, AP, AES et IDE,
- Le service VISA. Pour permettre la découverte d'un secteur professionnel aux jeunes volontaires en service civique et renforcer les équipes,
- L'association Les Amis de caroline et Gustave rattachée à l'Association Résonance : Aide à l'accompagnement des sorties, participation à des projets etc....

Mais aussi pour favoriser une ouverture indispensable vers l'environnement à l'enfant en situation de placement et soutenir la fonction parentale et son exercice :

- Avec la CAF pour soutenir certains projets éducatifs,
- Un service de médiation animale,
- Le Centre Socio Culturel de proximité,
- La Comédie de l'Est sur Colmar...

### Les bénévoles :

La question du bénévolat est indissociable de l'histoire de l'établissement.

L'Association « les amis de Caroline et Gustave » regroupe actuellement 28 bénévoles. Les personnes engagées dans cette Association, ont tout d'abord un entretien, avec la présidente, lors duquel est pris en compte leurs attentes, propositions et où leur est présenté et remis la « Charte de l'Association des bénévoles ». Cette Charte va poser le cadre de l'engagement pris et clarifier les droits et devoirs du bénévole et tout particulièrement le fait qu'il soit soumis au secret professionnel. C'est par la signature d'une convention de partenariat que l'engagement du bénévole est formalisé.

Au sein de l'Association Résonance, une attention toute particulière est portée à la participation des bénévoles en termes d'enjeux et de disponibilités.

Être bénévole signifie donner une partie de son temps libre à l'établissement pour intervenir auprès des enfants ou adolescents toujours sous couvert des professionnels. Ils sont un soutien ponctuel, c'est sur la demande des professionnels qu'ils se rendent disponibles, s'ils le souhaitent et ne se substituent en aucun cas à ceux-ci. Les accompagnements peuvent être individuels comme collectifs.

Les bénévoles ont été sollicités dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement pour transmettre leur vision de leurs rôles et fonctions au sein de l'organisation.

La parole est aux bénévoles :

« *Ma vision de mon engagement à Résonance* », paroles de bénévoles :

*« Etre bénévole à Résonance, c'est avant tout aller à la rencontre des personnes accompagnées et tisser des liens avec les enfants, les familles et les professionnels. En donnant de notre temps, en partageant nos savoir-faire, nous avons le sentiment de nous rendre utiles. Ce qui motive notre action est ce plaisir d'apporter du bonheur aux enfants, aux familles, de voir la joie dans les regards. Il y a cette réciprocité. Nous nous investissons, mais en retour nous recevons beaucoup en termes d'échanges et de tendresse partagée. Etre bénévole, nous donne un but, un rythme à nos journées. »*

*« Nos activités bénévoles à Résonance se déclinent de plusieurs manières. Le plus souvent il s'agit d'interventions programmées et régulières sur la base de sollicitations des professionnels. Parfois, il s'agit d'une demande ponctuelle et nous nous mettons à disposition pour répondre à un besoin identifié. Nous apprécions tout particulièrement d'être associés à l'élaboration des projets en amont et d'y prendre part activement. Les moyens matériels mis à notre disposition sont appréciés de tous et permettent de répondre au mieux à la demande des professionnels et aux besoins des familles. »*

*« Dans le cadre de notre engagement bénévole, nous avons tous des compétences diverses et nous apprécions de pouvoir les mettre au service de l'Association. Certains d'entre nous interviennent régulièrement au sein du Lieu d'Accueil Enfants Parents, d'autres prennent part à des sorties piscine, patinoire, nature, bibliothèques, pique-nique, équithérapie, visites de musées, sorties sportives... Il peut arriver que nous accompagnions un enfant en visite-parloir, ou dans le cadre de la mise en œuvre de son projet (changement d'établissement, apparentement...). De l'accompagnement scolaire, des activités bricolage, de la couture ou des ateliers en fonctions des saisons sont également au programme de l'année.*

*Lors des séjours familles ou des rencontres avec les parents auxquelles nous prenons part, des liens forts peuvent se nouer.*

*La liste est loin d'être exhaustive, les bénévoles ne ménagent pas leur énergie pour récolter des fonds qui permettront ensuite de mettre sur pieds des projets pour les enfants et les familles. Ainsi, nous participons à des courses solidaires, à l'organisation de marathons et d'autres manifestations locales. »*

## 6) Les principes d'intervention :

### 6.1 La gestion des paradoxes :

Une vigilance est portée aux paradoxes rencontrés du fait de notre cadre d'action :

- L'accompagnement personnalisé dans un cadre collectif,
- Le tissage d'une relation de confiance et l'évaluation des compétences,
- L'accompagnement personnalisé et ajusté d'enfants porteurs de particularités/d'une double vulnérabilité du fait d'un handicap au sein d'un collectif,
- Le soutien nécessaire à la parentalité et la recherche de l'autonomie des familles.

Autant de paradoxes que nous rencontrons et sur lesquels il est essentiel de poser une réflexion sur les pratiques.

Le travail en réseau, le croisement des compétences mais aussi, les échanges avec les parents, leurs questions, leurs difficultés, leurs témoignages sont autant d'occasions de nous réinterroger.

### 6.2 Le Positionnement des professionnels à l'égard des usagers : le respect des droits :

Comme le veut la loi 2002-2, le livret d'accueil et une charte des droits et libertés du public accueilli sont remis aux parents à l'admission de leur enfant. Ces documents présentent de façon explicite la question des droits de la personne accueillie.

Les professionnels, assurant la suppléance parentale durant le placement de l'enfant, s'inscrivent dans le respect et les valeurs affichées dans cette charte. L'accent est largement mis sur la notion d'usager au centre, du respect de sa dignité et de son intimité et de la place des parents, détenteur de l'autorité parentale, dans le projet de leur enfant.

Ainsi, une attention particulière est portée aux attentes et aux besoins exprimés par les usagers et les familles.

Les équipes sont sensibilisées à la nécessité de rendre compte de l'accompagnement qui est dispensé au travers d'observations quotidiennes écrites, de notes d'incident, de compte rendu de visites par exemple. Un logiciel de gestion du dossier de l'usager informatisé permet aujourd'hui d'inscrire ces éléments de façon sécurisée, unique tout en s'inscrivant dans une démarche éthique.

Enfin, le parent est informé (sauf si cela ne s'inscrit pas dans l'intérêt de l'enfant) de toute note d'information et/ou rapport adressé à l'extérieur, documents sur lesquels, la notion de secret partagé est obligatoirement mentionnée.

### 6.3 L'évaluation de la qualité :

L'obligation pour les établissements ESMS de réaliser une évaluation de la qualité a été introduite par la loi du 2 janvier 2002. La loi du 24 juillet 2019, relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, impose aux établissements de procéder à l'évaluation continue de la qualité des prestations qu'ils délivrent selon une procédure élaborée par la Haute Autorité de santé (HAS).

De même, nous nous appuyons sur, l'instruction ministérielle du 14 mars 2007, ainsi que la loi du 07 février 2022, pour préciser notre politique de développement de la bientraitance et de renforcement de la lutte contre la maltraitance, notamment en matière de gestion du personnel, de formation et de contrôle.

Les responsables légaux ont accès à la liste arrêtée par le président de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), le préfet et l'agence régionale de santé (ARS), des personnes ayant autorité, extérieure à notre structure, à laquelle ils peuvent faire appel et qui sont autorisées à visiter l'établissement à tout moment.

### Un système d'évaluation de l'impact des prestations fournies :

Dans la continuité du travail autour du Projet Associatif (PA), l'association déploie un pilotage de son plan stratégique sur 5 ans. Trois programmes sont identifiés dont l'un, rattaché à l'axe 3 du PA consiste à traiter la mise en place d'un système d'évaluation de l'impact des prestations. Il s'agit pour notre association de convaincre nos parties prenantes externes (financeurs, politiques, partenaires, ...) de l'intérêt de notre action afin qu'elles nous soutiennent, mais également, en interne, d'accompagner l'amélioration des pratiques afin de maximiser l'efficacité et l'impact généré. Toutefois, cette mesure est en prise avec une complexité multiforme. Ainsi que le résume Geoff Mulgan (2010), « *le principal obstacle [à la mesure de la valeur sociale] est de considérer que la valeur sociale est une chose objective, déterminée et stable. A partir du moment où on aborde la valeur sociale comme étant subjective, malléable et variable, on crée de meilleures mesures pour l'évaluer* ».

S'engager dans une démarche d'évaluation d'impact social nécessite donc d'accepter cette subjectivité et ses conséquences en termes d'incertitude, d'approximation et d'instabilité.

Nous pensons que la production d'idées nouvelles sur un mode collaboratif et transversal favorise l'intelligence collective et la cohésion d'équipe. En mêlant au sein d'un même projet des expertises, on gagne en agilité et ainsi les professionnels sortent de leurs objectifs habituels et vont au-delà de leurs capacités.

Quelques pistes opérationnelles ont été évoquées :

- La transformation digitale de certains outils dont l'enquête de satisfaction. La mesure de l'impact des prestations sera ainsi facilitée tout au long du séjour de l'utilisateur et au-delà de sa prise en charge,
- La transformation et l'amélioration du cahier des charges de l'outil informatique dédié aux usagers permettra de mesurer finement l'évolution du public, sa progression et ses apprentissages ainsi que le profil des personnes accompagnées et ses caractéristiques mais aussi le nombre d'intervention réalisée par domaine d'activité,
- Imaginer un processus et/ou un outil adapté par service afin de mesurer les réalisations, les résultats avec effets observables à court terme et démontrer l'impact de nos prestations sur le long terme. L'identification d'indicateurs de mesure significatifs par service nous permettra de rendre compte aux parties prenantes, de communiquer sur notre activité en améliorant ainsi le service rendu aux personnes accompagnées.

Dans le cadre d'un processus alliant transparence, rigueur et pragmatisme, les informations collectées et analysées seront alors autant d'éléments de réponse, partiels mais utiles, pour nous accompagner dans le dialogue avec nos partenaires et pour maximiser notre impact social.

### Une démarche de progrès continu et d'innovation :

De façon à s'inscrire dans une démarche de progrès continu, une participation active des équipes éducatives et thérapeutiques est recherchée dans l'élaboration de projets. La réflexion partagée, la recherche du sens de l'accompagnement, le questionnement sur les pratiques sont autant de leviers pour mobiliser et professionnaliser.

Nous pouvons citer en exemple, la réflexion autour des projets de groupe, un plan de développement des compétences ciblé, la mise en place d'une formation en interne pour les moins diplômés, une veille sur les besoins du Territoire, des réponses aux appels à projets...

L'objectif principal du Pôle est de faire évoluer les pratiques de manière à s'adapter au mieux aux besoins de la personne accompagnée et à apporter une réponse en corrélation à ses capacités, au plus près des besoins de chacun et ceci à partir de son histoire et de son projet de vie. Ainsi, en corrélation avec la loi de février 2022, le soutien à la parentalité se prolonge par des actions au sein même du domicile parental de façon à mieux accompagner et évaluer les ressources envisageables au niveau de l'environnement familial.

Une base de références théoriques a été pensée, afin de soutenir les professionnels dans leur pratique au quotidien. Elle a pour objectif de nourrir la réflexion, d'offrir des pistes aux questionnements, et d'ouvrir toujours de nouvelles portes. Cet outil qui se veut didactique, ludique et apprenant est accessible à volonté, il a vocation à développer nos compétences, nos connaissances, en offrant une source de références théoriques, de vidéo, de liens vers des documents professionnels.

#### Une politique de prévention et de lutte contre la maltraitance :

La maltraitance vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement.

Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle.

Particulièrement engagée pour garantir une bien traitance institutionnelle, l'association Résonance promeut une politique inscrite dans le respect, la participation et le pouvoir d'agir du public accueilli. Soucieux de se montrer transparent et dans le « faire ensemble » le parent ou représentant légal, l'adolescent et l'enfant (en fonction de son âge) sont destinataires des outils de la loi 2022.2. Vigilants à prendre en compte et respecter leurs droits, à les impliquer dans la vie de l'établissement, à les accompagner dans leur projet, la disponibilité et l'écoute sont des axes forts que nous développons au quotidien.

Du côté des professionnels, nous favorisons en premier lieu un management bienveillant et de proximité. En se montrant à l'écoute des besoins, des moyens, dans le respect des professionnels, des locaux et des biens mis à disposition, en donnant du sens aux actions, persuadés que chacun a sa place dans l'accompagnement des enfants et des familles. Chacun a sa place et chacun doit se sentir responsable quelle que soit sa mission, maillon d'une chaîne au service de l'utilisateur. Le travail en équipe suppose alors une recherche de cohérence, de concertation qui si elle est mise à mal doit alerter en vue d'apporter une amélioration, voire correction si cela paraît nécessaire. Ainsi le processus des sanctions est réfléchi institutionnellement et est garant pour stopper tout débordement ou faute professionnelle pour tendre vers l'objectif de notre politique associative : « 0 maltraitance »

Au-delà, le Plan de Développement des Compétences est un élément fort pour contribuer à la formation continue des équipes éducatives et paramédicales, dans l'intérêt du public accompagné. Aussi celui-ci est pensé pour enrichir les connaissances et questionner les pratiques (Groupe d'Analyse de Pratiques, de réflexivité ...)

De plus, les réunions d'équipes, les groupes de travail à thématiques, les temps de transmissions, les outils et documents ressources partagés sur le serveur informatique, le logiciel usagers sont autant de pistes permettant de positionner l'enfant et sa famille au centre de nos attentions.

Enfin, les projets de groupes, co construits avec les équipes, s'articulent autour des besoins fondamentaux de la personne accompagnée, ils sont notre témoignage pratique et concret de la politique de prévention et lutte contre la maltraitance.

## Une auto-évaluation comme outil de pilotage dans la démarche d'amélioration continue de la qualité :

L'auto évaluation ne remet pas en cause nos savoirs, nos savoir-faire ou savoir-être, mais a pour but d'aller vers un mieux-faire et mieux-être professionnel. C'est un levier de mobilisation des équipes pluridisciplinaires. Elle permet d'adopter une démarche d'amélioration continue au sein du Pôle, de définir les axes à retravailler en se fixant des objectifs qui précisent clairement les attendus pour les usagers.

Il est important d'interroger nos pratiques au travers d'une approche globale, incluant le regard de la personne accompagnée.

La loi du 24 juillet 2019 fait entrer l'évaluation des ESMS dans une nouvelle étape qui offre un outil commun d'analyse et d'évaluation externe, élaboré par l'HAS. Ce nouveau référentiel va constituer le socle du dispositif d'évaluation. Il répertorie les exigences à satisfaire par les professionnels au sein du pôle et devient un document support pour réaliser les auto évaluations de manière autonome.

Ce travail a été mené, sous forme de groupe de travail, sur le premier semestre 2022. Une veille à la participation d'un maximum de professionnels a été mise en place. L'ensemble de l'auto évaluation a été transmise à l'autorité de tarification de laquelle l'établissement dépend.

L'auto évaluation va être finalisé par la construction d'un plan d'amélioration. Cet outil prend la forme d'un tableau qui regroupe l'ensemble des actions à mettre en œuvre, les moyens mobilisés et les échéances prévues sur un calendrier pouvant aller jusqu'à 2 ans.

L'auto évaluation va servir comme outil de référence lors de la conduite de l'évaluation externe. Cette dernière une fois terminée aboutira à l'élaboration d'un rapport d'évaluation par l'organisme autorisé en charge de celle-ci. L'établissement présentera, pour tout critère impératif coté à 1, 2 ou 3 un nouveau plan d'action spécifique à l'autorité de tarification.

La date de la prochaine évaluation externe nous sera communiqué en octobre 2022.

## Modalités de régulations des dysfonctionnements :

Les dysfonctionnements ont plusieurs sources d'origines. Ils peuvent être dus à une défaillance matérielle et/ou une erreur humaine dont les causes ne peuvent être laissées sans réponse. Il est important pour pouvoir les traiter, et veiller à ce que cela ne se reproduise pas, de mettre en place des temps de « modalités de régulations de dysfonctionnements ». Afin de pouvoir faire en sorte que cette démarche s'inscrive dans la culture de l'Association il faut avant tout faire taire la peur et le silence et faire valoir l'intérêt pour tous d'un climat constructif en s'y associant en vue de « sécuriser » les usagers et les professionnels.

L'origine de ces démarches d'analyses collectives part d'une interrogation en équipe sur les pratiques et l'organisation mise en place dans un but identique qui est d'améliorer la qualité d'accompagnement des usagers d'une part en sensibilisant les professionnels sur les risques potentiels encourus par les usagers d'autre part. Ces temps se font systématiquement lors des réunions d'équipes chaque semaine, dont ce sujet est mis à l'OJ, et peuvent ne pas être abordés si rien n'est à signaler. Cela peut aussi être sur des temps formels, hors réunions d'équipes, mais consacré à cet objet. Dans tous les cas un écrit recensant chaque situation doit être rédigé et acté dans le document dédié à cet effet, dit « tableau de suivi », qui permettra de suivre cette défaillance.

Il s'agit de recueillir rétrospectivement et méthodiquement les données en identifiant s'il s'agit d'évènements graves ou précurseurs. Il faut ensuite chercher à comprendre ce qui s'est passé afin de mettre en place une ou des actions permettant d'éviter définitivement leur reconduction. Les fiches d'évènements indésirables (FEI), outils de remontées des informations, sont étudiées en équipe et les incidents non transmis, mais connus, sont aussi abordés afin de faire comprendre à chacun qu'il faut réaliser systématiquement des FEI car tout se sait et l'intérêt sécuritaire de tous est vraiment l'objectif.

Ces sujets sont abordés automatiquement en présence d'un cadre hiérarchique qui va encourager la parole en toute bienveillance et sans jugement. Les actions sont notées dans un document nommé « tableau de suivi » et classé en fonction :

- Du thème : matériel ou humaine (cause du dysfonctionnement),
- De la défaillance survenue : matériel ou humaine (sur quoi ou qui a impacté la défaillance),
- De la raison de la défaillance : conséquence et sa gravité,
- De l'analyse des résultats obtenus : permettant d'orienter les actions correctives,
- De l'actions ou les actions à réaliser basées sur un calendrier.

A la fin de ce tableau se trouve un plan de réévaluation des situations afin de veiller à ce qu'elles ne se reproduisent pas dans le temps. En fonction de l'importance du dysfonctionnement et/ou de sa répétition ce sujet est repris systématiquement avec la direction générale et le CODIR de Résonance. La communication au sens large permet d'éviter que cela puisse se passer dans un autre pôle et de réfléchir collectivement à des actions différentes ou plus importantes.

## 7) Les professionnels et les compétences mobilisées :

### 7.1 Des compétences et des qualifications indispensables :

L'accompagnement du public accueilli nécessite certaines compétences :

- Avoir connaissance du développement global de l'enfant,
- Développer les qualités d'observation, d'écoute et de disponibilité à l'enfant,
- Savoir détecter les signes de souffrance chez l'enfant et de vulnérabilité parentale,
- Faire preuve d'adaptabilité et de créativité pour offrir un accompagnement adapté.

L'équipe constituée de professionnels, issus de formations différentes, favorise le fait d'avoir un regard pluriel et des approches complémentaires. L'analyse et les réflexions conjointes développent des réponses innovantes et adaptées à la singularité de chaque enfant et famille et permettent une expertise ciblée.

Au-delà de la qualification première, la prise en compte des appétences et des compétences propres à chacun est encouragé et valorisé. La pluralité des qualifications au sein d'une même équipe apparaît comme formatrice et inscrit chaque professionnel dans une démarche d'évolution.

Il apparaît enfin que la palette d'intervention internat/milieu ouvert offert par Résonance est une véritable opportunité pour tout professionnel riche de son expérience mais souhaitant s'orienter vers un cadre de travail et des missions différentes.

Sous la responsabilité de la Directrice de Pôle :

- Cheffe de service
- Psychologue
- Psychomotricienne
- Puéricultrice
- Infirmière
- Coordinatrice de projets
- Éducatrice Spécialisée
- Éducatrice de Jeunes Enfants
- Animatrice socio-éducative
- Accompagnant éducatif et social
- Auxiliaire de Puériculture
- Aide-soignant
- Agent de soin

Les fiches de poste des professionnels, en fonction de leur qualification, sont définies pour clarifier les fonctions, les missions et le cadre d'intervention. A cela se rajoutent les entretiens individuels où chaque professionnel dispose d'un temps avec son supérieur hiérarchique pour exprimer ses difficultés, questions, points forts et aspirations.

L'établissement accueille aussi des stagiaires éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de Puériculture, infirmières mais également des jeunes en service civique.

### 7.2 La dynamique du travail en équipe :

L'équipe plurielle présente de multiples compétences et poursuit un but commun au service du public accueilli.

Chaque professionnel, au regard de ses qualifications, sa fiche de poste et ses compétences apporte son savoir-faire et sa technicité.

La communication est essentielle dans l'intérêt de l'enfant et de son parent, elle permet une cohérence des projets et une réelle collaboration au sein de l'équipe.



Au sein de chaque équipe éducative, pour fluidifier la communication, des temps de transmission quotidiens sont en place.

Ils ont lieu à chaque changement de poste, c'est-à-dire le matin, l'après-midi et le soir. Les transmissions existent sous forme orale et écrite. Un logiciel (cf outils ci-dessous) a été mis en place pour garantir un dossier de l'enfant sécurisé et unique.

L'équipe de thérapeutes dispose quant à elle d'une réunion de coordination hebdomadaire.

Enfin, placées sous la responsabilité de la cheffe de service, pour faciliter le lien et les projets, 2 coordinatrices de projets ont été positionnées.

Un temps de rencontre est planifié de façon hebdomadaire avec la cheffe de service. La coordinatrice occupe une place transversale de proximité, c'est une personne « relais » qui fait lien entre l'équipe éducative/les thérapeutes/les parents/la CDS/les partenaires externes.

L'écoute, l'information, l'accompagnement, et le travail en partenariat constituent ses missions principales qui s'articulent ainsi :

- Mise en place, coordination, accompagnement des actions éducatives, pédagogiques, et activités d'animation en lien avec les besoins du public accueilli et en adéquation avec le projet d'ETS et projet de groupe,
- Accompagnement et soutien du travail réalisé auprès des enfants en coordonnant la mise en place du PP et PPE dans une démarche partenariale, et en renforçant la collaboration entre les différents intervenants,
- Accueil, orientation, information aux familles. Soutien des Visites Accompagnées et des Visites Médiatisées,
- Représentation de l'Association dans les instances extérieures telles que les audiences, les synthèses à l'ASE, les rendez-vous avec les partenaires (écoles, PIJ, CAMSP, ...).

### **7.3 Les outils :**

Nous utilisons au quotidien un logiciel où l'ensemble des informations concernant les enfants sont centralisées au sein d'un dossier unique de l'utilisateur. Il est consulté quotidiennement – à chaque prise de poste – par les équipes et leur permet d'être immédiatement averties de chaque nouveauté et changement. Les thèmes sont multiples : médical, scolaire, vie quotidienne, liaisons familiales, etc...

Les observations/transmissions sur les enfants sont rédigées via cette plateforme par chaque professionnel, ce qui permet à l'équipe de s'appuyer sur ce logiciel pour rédiger les différents écrits liés au parcours de l'enfant (projet personnalisé, rapport d'évolution...).

Ce logiciel permet de centraliser les informations et observations liées aux enfants et ainsi, avoir un regard plus global et complémentaire sur l'enfant et son évolution. Les dossiers des enfants sont complets. On y retrouve les informations nécessaires pour un accompagnement de qualité (régime alimentaire, dates d'échéances de placement, numéros de téléphone utiles, allergies...).

L'ensemble de l'équipe plurielle a accès au logiciel : éducateurs, chef de service, directrice, infirmières, psychologues, psychomotriciennes, etc... Ce logiciel offre également la possibilité de planifier des rendez-vous (sorties, médicaux, école) ou de commander les repas via l'item « présentiel ».

#### **7.4 Les réunions :**

Les réunions institutionnelles représentent un atout en termes de communication efficace, de partage et mutualisation des connaissances. C'est la raison pour laquelle elles sont rythmées et anticipées. Chaque réunion donne lieu à un compte rendu qui acte les décisions prises.

Nous pouvons ici citer le CODIR qui réunit tous les membres de la Direction de l'association Résonance, et dans chacun des pôles, les réunions de cadres hiérarchiques, les réunions d'équipes, de coordination...

##### Avec la Direction :

La cheffe de service rencontre à un rythme hebdomadaire la directrice de pôle. L'objectif est de faire un point partagé sur les situations, l'organisation et transmettre les informations de part et d'autres.

La cheffe de service et la psychologue se retrouvent de façon bi mensuelle avec la directrice de pôle pour une réflexion partagée.

Une fois par mois, une réunion directrice de pôle et les 2 cheffes de service du Pôle Petite Enfance est organisée pour la construction de nouveaux outils, un partage d'expériences et une mutualisation des compétences.

Une intervention de la directrice en réunion d'équipes se fait régulièrement suivant les demandes, l'actualité ou/et en fonction des besoins repérés.

##### Les réunions d'équipe :

Elles ont lieu une fois par semaine en présence de la majorité de l'équipe plurielle qui intervient auprès des enfants et des familles. L'accompagnement, tant individuel que collectif, est organisé et réfléchi en réunion: les points de vue sont partagés, les analyses sont croisées. Une décision commune porteuse de sens est prise et validée par la chef de service.

#### **7.5 Les formations :**

Le plan de développement des compétences a pour objectif d'assurer l'adaptation des professionnels à leur poste de travail.

En s'appuyant sur les besoins repérés, les entretiens individuels et professionnels, les projets en devenir en lien avec une vision stratégique, il est construit par l'équipe de cadres hiérarchiques et validé par la direction avec un passage au CSE.

Ainsi, compte tenu de l'évolution des publics accompagnés, après avoir ciblé la théorie de l'attachement et les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, au Pôle Petite Enfance, le focus sera mis, les prochaines années, sur l'observation fine et l'accompagnement des enfants avec autisme.

Au-delà, la formation se réalise en interne via les documents ressources accessibles à tous et notamment la base de références théoriques, mais aussi les réunions thématiques et de réactualisation.

## 8) L'évolution et le développement au regard des besoins :

### 8.1 La progression et le développement :

Au service d'un public vulnérable depuis de nombreuses années, l'Association Résonance a su s'ouvrir et s'adapter aux demandes et besoins du Territoire.

Ainsi, ces dernières années, l'association a démontré son dynamisme et sa réflexion:

- En 2008 création de la Maison d'Accueil Petite Enfance « Pain d'Épices », établissement positionné massivement sur la Prévention,
- En 2012, proposition d'une expérimentation à moyens constants en lien avec les placements alternatifs séquentiels et à domicile, s'inscrivant ainsi dans les orientations de la loi 2007 : ouverture de la Maison d'Enfants Ouverte « la Courte Échelle »,
- En 2013, mise en place du Service Éducatif d'Accompagnement à Domicile Renforcée (SEADR) suite validation du département,
- En 2019, création du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) Bout d'ficelle sur Colmar dans le but de développer la prévention primaire,
- En 2020, création d'un dispositif innovant, l'Accueil de Jour Parent Jeune Enfant (AJPJE) sur le versant de la prévention secondaire.

Par un positionnement professionnel répondant à la spécificité propre à chacun de ces établissements, ces types d'accompagnement ont sensiblement fait évoluer le regard porté par l'ensemble des professionnels au sein du Pôle Petite Enfance et ce notamment en ce qui concerne l'accompagnement proposé aux familles et la notion de parentalité. La mise en œuvre de tous ces projets a développé le partage d'expériences avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, avec nos partenaires de terrain pour accompagner les familles dans leur projet de vie.

Les observations, le travail en réseau avec différents services, les formations mises en place et les évaluations ont aidé à la professionnalisation.

Aujourd'hui, soucieux d'asseoir l'existant et mettant en avant notre expertise auprès des jeunes enfants en protection de l'enfance, nous candidations à l'appel à projet lancé par la CeA concernant la création d'un accueil de jour protection de l'enfance pour les 0/6ans. Son ouverture permettra ainsi de poursuivre la diversification de l'accompagnement offert par le Pôle Petite Enfance de l'Association au bénéfice des mineurs accueillis.

En parallèle, la Pouponnière - MECS du Pôle Petite Enfance de l'Association Résonance devrait connaître prochainement une restructuration de ses locaux afin de répondre au plus près des besoins fondamentaux de l'enfant. Une réflexion s'est engagée pour penser la Pouponnière de demain.

En parallèle, une réflexion émerge : compte tenu de la saturation du dispositif de la Protection de l'Enfance, de la pénurie de familles d'accueil, pourquoi ne pas penser la création d'un service de parrainage associatif rattaché à Résonance ?

Pour conclure, de façon à poursuivre une démarche dynamique, la volonté affichée est bel et bien de s'inscrire dans la recherche et l'innovation, en poursuivant le développement de services, prenant en compte les différentes mesures qui nous sont confiées, avec pour objectif, la fluidité des parcours en favorisant pleinement l'accès aux ressources de l'environnement.

## 8.2 Le plan d'action

Le plan d'action rassemble en un tableau l'ensemble des fiches actions, de manière synthétique :

Pouponnière Mecs Caroline Binder	
Fiche action N°1	Contenu : Restructuration et extension des locaux Échéance : 2025 Service concerné : Pouponnière MECS Responsable institutionnel : DG et Directrice du Pôle
Fiche action N°2	Contenu : Poursuivre le parcours de formation en interne Échéance : 2023/2024 Service concerné : Pouponnière MECS Responsable institutionnel : Directrice du Pôle
Fiche action N°3	Contenu : Jardin d'enfants spécialisé Échéance : 2024/2025 Service concerné : PPE Responsable institutionnel : Direction du Pôle
Fiche action N°4	Contenu : Maisonnnette des parents Échéance : 2025 Service concerné : Pouponnière MECS Responsable institutionnel : Directrice du Pôle
Fiche action N°5	Contenu : participation de l'enfant à son PP Échéance : 2023 Service concerné : Pouponnière MECS Responsable institutionnel : Directrice du Pôle
Fiche action N°6	Contenu : Créer un comité de retour d'expériences Échéance : 2023 Service concerné : Pouponnière MECS Responsable institutionnel : Directrice du Pôle
Fiche action N°7	Contenu : Protocole de repli au PPE et Centre Maternel Échéance : 2023 Service concerné : MECS du PPE et Centre Maternel du PPI Responsable institutionnel : Directrice du pôle

## 8.3 Les fiches actions :

Pouponnière Mecs Caroline Binder	
Fiche action N°1	
<b>Restructuration et extension des locaux</b>	
Objectifs :	<b>Offrir un cadre de vie mieux adapté aux enfants confiés</b>
Groupe projet :	Professionnels de la Pouponnière MECS, direction du pôle, services supports et direction générale
Sous la responsabilité de :	DG/ Directrice du Pôle
Personnes concernées :	Enfants confiés
Moyens à mettre en œuvre :	Construire un projet pédagogique, financier et architectural
Échéancier :	2025
Indicateurs :	Mise en œuvre des travaux en conformité avec le projet
Analyse globale :	Amélioration des conditions d'accueil

<b>Pouponnière Mecs caroline Binder</b>	
Fiche action N°2	
<b>Poursuivre le parcours de formation en interne</b>	
Objectifs :	Fédérer les professionnels/développer le sens donné aux actions dans le cadre de la Protection de l'Enfance
Groupe projet :	Cadres hiérarchiques/équipes éducatives et thérapeutiques
Sous la responsabilité de :	Directrice du pôle
Personnes concernées :	Professionnels peu formés petite enfance et protection de l'enfance
Moyens à mettre en œuvre :	Proposer des réunions de travail
Échéancier :	2023/2024
Indicateurs :	Participation active des professionnels et poursuite de la démarche.
Analyse globale :	amélioration des savoirs et connaissances en lien avec la petite enfance en situation de placement

<b>Pouponnière Mecs Caroline Binder</b>	
Fiche action N°3	
<b>Jardin d'enfants spécialisé</b>	
Objectifs :	Ouvrir une structure de jour pour accueillir les enfants 3/6 ans sans ou ayant peu d'accueil par l'éducation nationale du fait de leur double vulnérabilité (Protection de l'enfance et handicap)
Groupe projet :	Cadres hiérarchiques, psychologue, professionnels
Sous la responsabilité de :	Directrice du Pôle
Personnes concernées :	Enfants 3/6 ans suivis par les services de la CeA à double vulnérabilité
Moyens à mettre en œuvre :	Proposer le projet auprès des deux autorités ayant la compétence : CeA et ARS et pouvoir le mettre en place
Échéancier :	2024/2025
Indicateurs :	Projet réalisé et abordé auprès des deux autorités de tarification Projet validé et financé Projet réalisé
Analyse globale :	Création d'un service complémentaire en réponse à des besoins identifiés Constat du besoin grâce au taux d'occupation

<b>Pouponnière Mecs Caroline Binder</b>	
Fiche action N°4	
<b>Maisonnette des parents</b>	
Objectifs :	<b>Soutenir la parentalité des enfants confiés en internat grâce à un lieu leur permettant de vivre un temps avec leur enfant dans un lieu sécurisé</b>
Groupe projet :	Equipe plurielle/ Cheffe de Service
Sous la responsabilité de :	Directrice du Pôle
Personnes concernées :	Les parents disposant d'ouverture progressive des DVH ou sans logement adapté à l'accueil de l'enfant
Moyens à mettre en œuvre :	Construction d'une maisonnette dans le parc
Échéancier :	restructuration
Indicateurs :	Adhésion et participation des parents à nos invitations
Analyse globale :	Possibilité d'un meilleur pouvoir d'agir des parents

<b>Pouponnière Mecs Caroline Binder</b>	
Fiche action N°5	
<b>Participation de l'enfant à son PP</b>	
Objectifs :	<b>Inscrire l'enfant dans son projet</b>
Groupe projet :	Cheffe de Service, coordo, équipe éducative
Sous la responsabilité de :	Directrice du Pôle
Personnes concernées :	Enfants confiés
Moyens à mettre en œuvre :	Réflexion, élaboration d'un outil
Échéancier :	2023
Indicateurs :	Mise en place de l'outil auprès de l'enfant avec des mots adaptés. Meilleure compréhension de son projet de vie.
Analyse globale :	Apporter à l'enfant une continuité de compréhension dans son parcours dès le plus jeune âge.

<b>Pouponnière Mecs Caroline Binder</b>	
Fiche action N°6	
<b>Créer un comité de retour d'expérience</b>	
Objectifs :	<b>Mettre en place des actions correctives suite aux événements indésirables</b> <b>Eviter la réitération des événements indésirables</b>
Groupe projet :	Cheffe de Service, équipe pluriprofessionnelle
Sous la responsabilité de :	Directrice du Pôle
Personnes concernées :	Les professionnels de l'établissement
Moyens à mettre en œuvre :	Désigner les professionnels composant le CREX Construire les outils adéquats Rédiger une procédure de gestion des Événements Indésirables
Échéancier :	2023
Indicateurs :	Les professionnels ont connaissance de la procédure Événements Indésirables Des actions correctives sont mises en place et respectées
Analyse globale :	Le comité se rencontre tous les trois mois Diminution voire suppression des Événements Indésirables

**Pouponnière Mecs Caroline Binder**

Fiche action N°7

**Protocole de repli au PPE et au centre maternel**

Objectifs :	Formaliser une procédure de repli des enfants et/ou mère en cas de crise conjoncturelle
Groupe projet :	Cheffe de Service PPI + Cheffe de Service PPE + professionnels MECS et CM + usager
Sous la responsabilité de :	Direction des deux Pôles
Personnes concernées :	Professionnels et usagers
Moyens à mettre en œuvre :	Réunion de travail et rédaction d'une procédure
Échéancier :	2023
Indicateurs :	Nombre de réunion, procédure
Analyse globale :	Permettre aux professionnels d'avoir des repères Accueil de qualité lors de replis d'enfant et/ou de mère

**A**

AAC :	Appel à Candidature
AACG :	L'Association des Amis de Caroline et Gustave
AAM :	Appel à Manifestation
AAP :	Appel à Projet
ADOM'AIDE 68 :	Service de TISF (Technicienne d'Interventions Sociales et Familiales)
AED :	Action éducative à domicile
AEMO :	Assistante éducative en milieu ouvert
AES :	Accompagnant Éducatif et Social
AESH :	Accompagnement d'Élève en Situation de Handicap
AGL :	Aide à la Gestion Locative
AJPJE :	Accueil de Jour Parent Jeune Enfant
ALT :	Allocation de Logement Temporaire
AMI :	Appel à Manifestation d'Intérêt
AML :	Aide à la Médiation Locative remplacée par AGL
ANESM :	Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et services Sociaux et Médico-sociaux
AP :	Accueil Provisoire
AP :	Auxiliaire Puéricultrice
APAMAD :	Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile
ARS :	Agence Régionale de Santé
ARSEA :	Association Régionale Spécialisé d'action sociale d'Éducation et d'Animation
ASE :	Aide Sociale à l'Enfance
ASLL :	Accompagnement Social Lié au Logement
ASS :	Assistant de Service Social
AVDL :	Accompagnement Vers et Dans le Logement
AVS :	Accompagnants à la Vie Scolaire

**B**

BOP: Budget Opérationnel de Programme

**C**

CA :	Conseil d'Administration
CAF :	Contrat d'Accompagnement Familial (terminologie interne)
CAMSP :	Centre d'Action Médico-social Précoce
CATTP :	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel
CD :	Conseil départemental (ex Conseil Général)
CD68 :	Conseil Départemental du Haut-Rhin
CDD :	Contrat à Durée Déterminée
CDI :	Contrat à Durée Indéterminée
CDRS :	Centre Départemental de Repos et de Soins
CDS :	Chef de Service Éducatif
CE :	Comité d'Entreprise
CEA :	Collectivité Européenne d'Alsace
CESF :	Conseiller en Économie Social et Familial
CFEJE :	Centre de Formation d'Éducateurs de Jeunes Enfants
CHRS :	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHSCT :	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CIDE :	Convention Internationale des Droits de l'Enfant
CIF :	Congé Individuel de Formation
CJC :	Consultations Jeunes Consommateurs
CJM :	Contrat Jeune Majeur
CMPP :	Centre Médico-Pédagogique et Psychologique
CMS :	Centre Médico-Social (Espaces Solidarité)
CODIR :	Comité de Direction



CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
CPEA : Centre Psychothérapique pour Enfants et Adolescents  
CPERD : Centre Parental Expérimental Renforcé Diffus  
CPF : Compte Personnel de Formation  
CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens  
CRA : Centre Ressource Autisme  
CRPGE : Centre Ressource Polyhandicap Grand Est  
CRIPS : Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes et des Signalements  
CSAPA : Centre de Soins et d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie  
CSE : Comité Social et Économique  
CSP : Comportements Sexuels Problématiques  
CVS : Conseil de la Vie Sociale  
C2PE : Commission de Projet Parents Enfants

## D

DASE : Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance  
DDETSPP : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations  
DIAF : Document Individuel d'Accueil de la Famille  
DIPC : Document Individuel de Prise en Charge  
DISF : Document Individuel de Soutien Familial  
DLC : Date Limite de Conservation  
DSF : Diagnostic Social et Financier  
DUI : Dossier de l'Usager Informatisé  
DVH : Droits de Visite et d'Hébergement

## E

EEAP : Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés  
EDIPA : Équipe Diagnostic et d'Intervention Précoce de l'Autisme  
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes  
EJE : Éducatrice de Jeunes Enfants  
EPEI : Établissement de Placement Éducatif et d'Insertion  
ES : Éducateur Spécialisé  
ESMS : Établissements et Services Médico-Sociaux  
ESTES : École supérieure en travail éducatif et social de Strasbourg  
ETP : Équivalent Temps Plein

## F

FAE : Foyer d'Accueil Éducatif  
FEHAP : Fédération d'Établissement Hospitalier et d'Assistance Privée à but non lucratif  
FEI : Fiches d'Événements Indésirables  
FSL : Fonds Solidarité Logement

## G

GAM : Groupe d'Accueil Modulable  
GAPP : Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles  
GED : Gestion Électronique des Documents  
GHCA : Groupement Hospitalier du Centre Alsace  
GPF : Groupe Polyhandicap France

## H

HAS : Haute Autorité de Santé

## I

IDE : Infirmier Diplômé d'État  
IEM : Institut d'Éducation Motrice  
IFCAAD : Institut de Formation au Travail Éducatif et Social  
ISSM : Institut Supérieur Social de Mulhouse  
IME : Institut Médico Éducatif  
IMP : Institut Médico-Professionnel  
IMPRO : Institut Médicoprofessionnel  
ITEP : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

## J

JAF : Juge aux Affaires Familiales  
JAL : Journal d'Annonces Légales  
JAP : Juge d'application des peines  
JE : Juge des Enfants  
JNA : Jeunes Non Accompagnés

## L

LAEP : Lieu d'Accueil Enfants-Parents  
LPE : Lutte contre la Précarité Énergétique

## M

MAJPE : Maison d'Accueil de Jour Petite Enfance  
ME : Médiation Énergie  
MDA : Maison des Adolescents  
MDF : Maison Des Familles  
MDPH : Maison Départementale de la Personne Handicapée  
ME : Moniteur Éducateur  
MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social  
MNA : Mineurs Non Accompagnés  
MSJ : Maison Saint-Jean

## N

NAO : Négociation Annuelle Obligatoire

## O

OAE : Offre d'Accueil en Établissement  
OJ : Ordre du Jour  
OPP : Ordonnance Provisoire de Placement

## P

PA : Pôle Adolescence  
PA : Projet Associatif  
PAD : Placement à domicile  
PADR : Placement à Domicile Relai  
PAG : Pôle Administration Générale  
PAL : Pôle Accueil et Loisirs  
PDC : Plan de Développement des Compétences  
PE : Placement Extérieur  
PE : Pôle Enfance  
PE : Pupille de l'État – Enfant né sous anonymat  
PEC : Prise en Charge  
PGAF : Projet Global d'Accompagnement de la Famille  
PH : Pôle Handicap

PIJ : Psychiatrie infanto-juvénile  
PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse  
PMI : Protection Maternelle et Infantile  
PP : Projet Personnalisé  
PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement  
PPE : Projet Personnalisé pour l'Enfant  
PPE : Pôle Petite Enfance  
PPI : Pôle Parentalité et Insertion  
PPS : Projet Personnalisé de Scolarité  
PPSMJ : Personne Placée Sous-Main de Justice

## R

RAN : Report A Nouveau  
RBPP : Recommandations de Bonne Pratique Professionnelle  
RE : Référente Enfant  
REAAP : Réseau d'Écoute, d'Aide et d'Appui à la Parentalité  
RF : Référente Famille  
RFME : Rencontres Familiales Médiatisées Externalisées  
RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données  
RPE : Rapport de Protection de l'Enfance  
RPS : Risques Psycho-Sociaux

## S

SASP : Service d'Accompagnement et de Soutien à la Parentalité  
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale  
SEADR : Service Éducatif d'Accompagnement à Domicile Renforcé  
SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté  
SEPIA : Suicide Écoute Prévention Intervention auprès des Ados  
SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile  
SIAO : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation  
SIE : Service d'Investigations Éducatives  
SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation  
SROMS : Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale  
STP : Stress Toxique Précoce

## T

TED : Troubles Envahissants du Développement  
TISF : Technicienne d'Intervention en Travail Social et Familial  
TPE : Tribunal Pour Enfants  
TSA : Trouble du Spectre de l'Autisme

## U

UEEP : Unité d'Enseignement Externalisée pour Élèves Polyhandicapés  
UEMA : Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme  
ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion  
UPA : Unités Pour Adolescents

## V

VAD : Visite à Domicile  
VAE : Validation des Acquis d'Expériences  
VM : Visites Médiatisées

# Définition du Référent Enfant au P.P.E.

### Introduction à la notion de référence :

La première occurrence du concept de « référence » dans le champ social apparaît en Hongrie à la pouponnière de Loczy, institution fondée en 1946 par Emmi Pikler et inspirée au sens large par la psychanalyse. Les accompagnateurs des enfants repèrent d'emblée que leur présence chaleureuse, collective, constitue un maillage environnemental, mais que cela ne suffit pas. Assez rapidement on en vient à l'idée d'assurer une permanence dans le lien avec l'enfant, à partir d'un système de personnes référentes qui en garantissent la continuité. On nomme alors une référente pour 5 à 6 enfants. Cela permet alors de sécuriser le lien pour l'enfant en l'absence de parents. Cela permet également de contenir les débordements d'affects. La personne référente devient alors un interlocuteur privilégié à l'intérieur d'un collectif ; elle représente pour l'enfant l'extérieur et la famille. Elle devient alors un support d'investissement pour l'enfant.

La référence active plusieurs notions : **l'éthique** tout d'abord, en fonction des représentations que l'on se fait de l'enfant, de la famille, du social, de l'éducatif... ; **les politiques sociales**, qui sont une déclinaison des valeurs et principes de l'éthique, **l'institution et la clinique**.

Le référent inscrit ainsi ses actions dans une éthique, des politiques, et une institution.

L'engagement éthique du référent lui permet de se positionner comme une place de « passeur », de « transmetteur » des valeurs fondatrices de lien social. Le référent accompagne l'enfant dans son inscription et son insertion dans la société. En tant que tiers médiateur, il assure la régulation des échanges symboliques à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution. Il maintient les liens mais aussi les écarts entre les divers interlocuteurs de l'enfant, de telle sorte qu'on ne fasse de l'enfant son objet... de soin, de préoccupation etc....

Le Référent **Enfant (R.E.)** est un membre de l'équipe éducative. Il est désigné comme tel par le chef de service à partir du moment où il a les compétences requises au regard de son diplôme, de son expérience professionnelle, de son savoir-faire.

Le référent enfant agit toujours en référence à l'éthique, au respect des valeurs de l'association Résonance, au secret professionnel, au projet d'établissement, et au projet de l'enfant.

### Le Référent Enfant a pour missions :

- De connaître l'histoire de l'enfant, son nom, les droits, les échéances administratives, la composition familiale ... dans le respect du secret partagé.
- De faire « référence » auprès de l'enfant en étant présent aux moments clés (visite de la structure, investissement de la chambre, anniversaire ...) dans la mesure du possible.
- De porter une vigilance particulière au bien-être de l'enfant et à son évolution
- D'être garant des moyens matériels dont dispose l'enfant afin de permettre sa bonne évolution (affaires personnelles, vêtements adaptés à l'âge et à la saison, garant de la tenue du sac lors des retours à domicile, à l'échéance et attention portée au renouvellement des traitements médicamenteux éventuels, ...);
- De faire l'état des lieux de la situation de l'enfant : il observe, repère les compétences de l'enfant, questionne, brasse/rassemble les points de vue de chacun ;
- De coordonner et de rassembler les différentes informations relatives à l'enfant, de les synthétiser et de les exposer sous forme orale et écrite lors des différentes instances. Il réalise les écrits professionnels en lien avec l'équipe. Il initie la rédaction du projet personnalisé (PP), les observations au quotidien et synthétise les

- observations, rédige le rapport d'évolution en respectant les échéances données, afin d'informer et d'associer ceux qui nous ont confiés l'enfant (ASE, parents...);
- D'être garant des observations sur l'enfant au quotidien ;
  - De réaliser l'album de vie de l'enfant de façon régulière (écrits, photographies, articles de presse, anecdotes...) en y associant les parents
  - De connaître le projet global de l'enfant : son niveau scolaire, ses compétences, ses appétences, ses difficultés, ses éventuelles suivis médico-sociaux (orthophonie, PIJ, psychomotricité...), sa place et son évolution dans le groupe et/ou les groupes desquels il fait partie ;
  - De veiller à la mise en œuvre des actions et d'en avoir le souci de façon permanente : c'est un activateur, mais il ne fait pas tout ;
  - De se soucier de la cohérence et de la pertinence des actions mises en place : Il alerte, contrôle, questionne, vérifie et rend compte. Il peut proposer des réajustements qui seront validés ou invalidés lors des réunions et synthèses. En fonction des décisions stratégiques et des projets personnalisés élaborés en équipe pluridisciplinaire, il va coordonner et activer l'intervention.
  - D'évaluer, de mesurer et de rester attentif à l'évolution de l'enfant, en lien avec l'équipe plurielle et la chef de service.
  - D'instaurer des temps en individuels avec l'enfant afin de recueillir sa parole, de l'écouter, de partager avec lui, de donner du sens aux actions entreprises.
  - De communiquer avec les parents de l'enfant.

**En conclusion, le REFERENT DE L'ENFANT agit comme « une interface » entre les différents professionnels concernés par l'enfant. Il fait référence auprès de l'enfant.**

**Nota bene :** Il est possible de solliciter auprès du chef de service un changement de référence. Celui-ci doit être argumenté : « pour gagner en objectivité, afin de favoriser le lien et la relation avec l'enfant, pour s'extraire d'une relation affective qui manquerait de neutralité et de distance... ». Le chef de service se réserve le droit de changer une référence pour ces mêmes raisons.



**Résonance**  
leur avenir, notre futur

---

10 chemin des Confins, 68124 Logelbach, France  
Tél : 03 89 27 04 01  
Email : [info@resonance.alsace](mailto:info@resonance.alsace)  
[www.resonance.alsace](http://www.resonance.alsace)